



FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration – Soixante et onzième session

Rome, 6-7 décembre 2000

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT AU

ROYAUME DU MAROC

POUR LE

**PROJET DE DÉVELOPPEMENT RURAL DANS LES ZONES MONTAGNEUSES
DE LA PROVINCE D'AL-HAOUZ**

TABLE DES MATIÈRES

TAUX DE CHANGE	iii
POIDS ET MESURES	iii
SIGLES ET ACRONYMES	iii
CARTE DE LA ZONE DU PROJET	iv
RÉSUMÉ DU PRÊT	v
NOTE DE PRÉSENTATION	vi
PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA	1
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Enseignements tirés des opérations antérieures du FIDA	2
C. Stratégie de collaboration du FIDA avec le Maroc	3
DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET	4
A. Zone du projet et groupe cible	4
B. Objectifs et portée	5
C. Composantes	6
D. Coûts et financement du projet	9
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	9
F. Organisation et gestion	12
G. Justification économique	13
H. Risques	13
I. Impact sur l'environnement	13
J. Aspects novateurs	13
TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ	14
QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION	14
 ANNEXE	
RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ	15



APPENDICES

I. COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS)	1
II. PREVIOUS IFAD LOANS TO THE KINGDOM OF MOROCCO (PRÊTS ANTÉRIEURS DU FIDA AU ROYAUME DU MAROC)	2
III. IFAD PROGRAMME STRATEGIC FRAMEWORK AND LESSONS (STRATÉGIE D'INTERVENTION DU FIDA ET LEÇONS TIRÉES DE SES OPÉRATIONS ANTÉRIEURES)	3
IV. CADRE LOGIQUE	5
V. COÛTS ET FINANCEMENT	11
VI. ORGANISATION ET GESTION	13
VII. ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE	15



TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Dirham marocain (MAD)
1,00 USD	=	10,5 MAD
1,00 MAD	=	0,095 USD

POIDS ET MESURES

Système métrique

SIGLES ET ACRONYMES

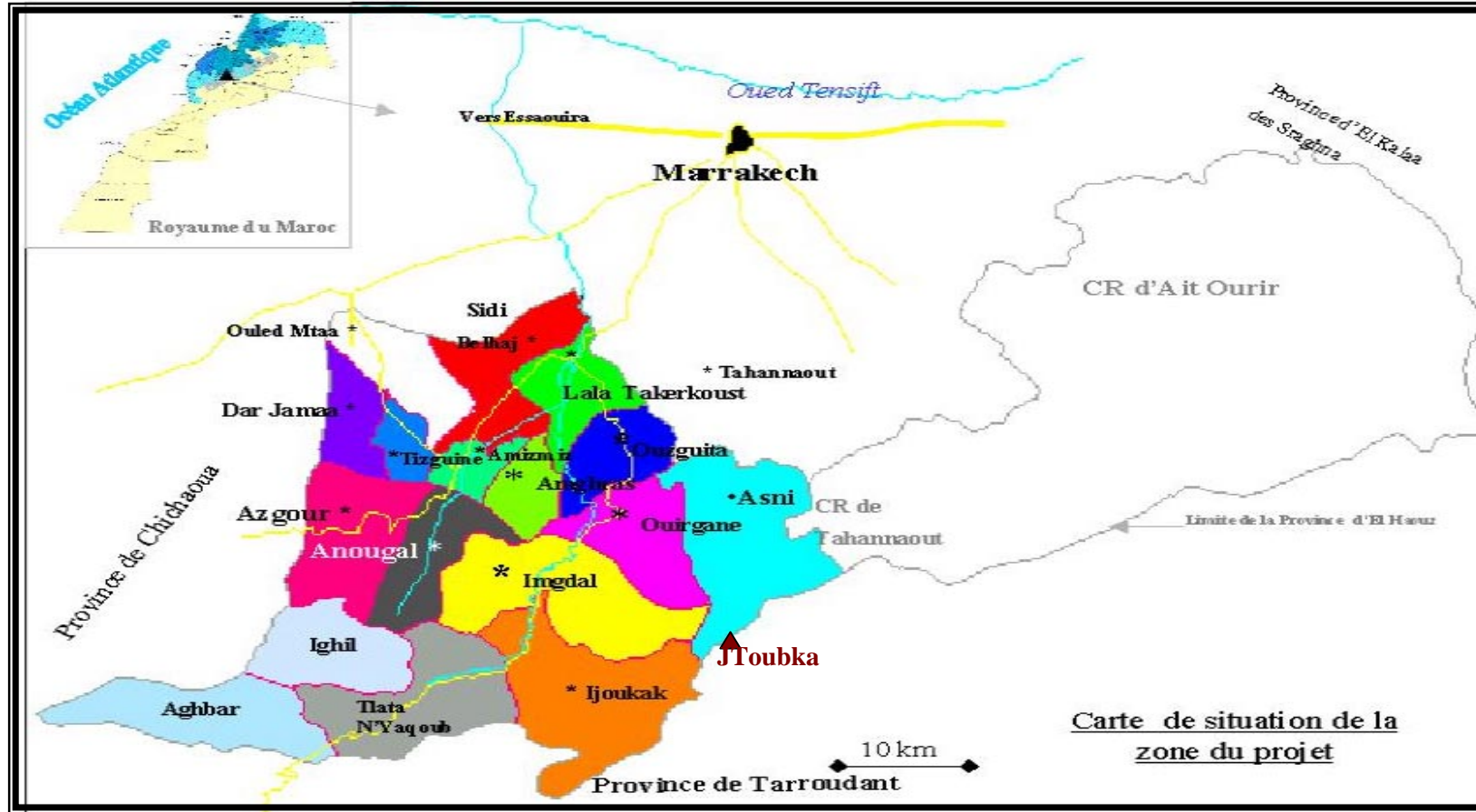
CNCA	Caisse nationale de crédit agricole
COSOP	Exposé des options et stratégies d'intervention par pays
CT	Centre de travaux
PIB	Produit intérieur brut
PMVB	Programme de mise en valeur de terres en bour
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SEPS	Service des études, de la programmation et du suivi
UCP	Unité de coordination du projet
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

GOUVERNEMENT DU ROYAUME DU MAROC

Année budgétaire

1^{er} janvier - 31 décembre

CARTE DE LA ZONE DU PROJET



Source: FAO

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.



ROYAUME DU MAROC

PROJET DE DÉVELOPPEMENT RURAL DANS LES ZONES MONTAGNEUSES DE LA PROVINCE D'AL-HAOUZ

RÉSUMÉ DU PRÊT

INSTITUTION À L'ORIGINE DU PROJET:	FIDA
EMPRUNTEUR:	Royaume du Maroc
ORGANISME D'EXÉCUTION:	Ministère de l'agriculture, du développement rural et des pêcheries maritimes
COÛT TOTAL DU PROJET:	30,2 millions de USD
MONTANT DU PRÊT DU FIDA:	14,1 millions de DTS (équivalent approximativement à 18,0 millions de USD)
CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:	20 ans, y compris un différé d'amortissement de cinq ans, avec un taux d'intérêt équivalent à 50% du taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds
COFINANCEUR:	Aucun
CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR:	10,9 millions de USD
CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES:	800 000 USD
AUTRES:	500 000 USD
INSTITUTION CHARGÉE DE L'ÉVALUATION PROSPECTIVE:	FIDA
INSTITUTION COOPÉRANTE:	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

NOTE DE PRÉSENTATION

Qui sont les bénéficiaires? Le groupe cible se composera des personnes les plus pauvres parmi les 111 773 habitants de la zone du projet. Les bénéficiaires directs seront les petits exploitants dont le revenu est essentiellement agricole, mais le projet visera également les femmes dont les maris ont migré hors de la zone, ainsi que les jeunes filles qui ont commencé des études mais qui n'ont pas pu les poursuivre et seraient disposées à apprendre un métier. Les jeunes sans emploi qui souhaitent lancer des microprojets ou acquérir une formation dans le secteur agricole ou non agricole feront aussi partie du groupe cible. Les activités du projet bénéficieront directement à environ 210 villages répartis sur les 17 communes de la zone, soit une population totale de 50 000 ruraux, hommes et femmes, et en particulier quelque 5 400 petites exploitations représentant 32 000 personnes et environ 14 000 ha de terres cultivées. En outre, quelque 8 000 éleveurs bénéficieront des mesures visant à améliorer les ressources pastorales et sylvo-pastorales et la santé animale. Les activités de formation et d'aide à la mise en place de microprojets bénéficieront à environ 2 000 femmes, 1 000 jeunes filles et 1 000 jeunes hommes. Environ 5 000 femmes tireront bénéfice des cours d'alphabétisation fonctionnelle.

Pourquoi sont-ils pauvres? La pauvreté dans la zone du projet tient à la fois aux carences des services et de l'infrastructure socio-économiques et au fait que, dans un milieu aride, où les ressources sont rares, les perspectives d'activités rémunératrices sont limitées. Les ménages pauvres ont tendance à avoir une famille nombreuse, avec beaucoup d'enfants et de personnes à charge. Les faibles taux de scolarisation sont fortement corrélés avec la pauvreté. Environ 50% des exploitations disposent de moins d'un hectare et 96,5% de moins de 5 hectares. Les populations cibles vivent dans des conditions difficiles et doivent affronter une série de problèmes qui font obstacle à leur développement: manque de terres dans les hautes vallées, faible productivité des écosystèmes sylvo-pastoraux, sécheresses récurrentes, pertes de terre et destruction des ouvrages d'irrigation à cause des inondations récurrentes, difficulté d'optimisation des ressources en eau, difficultés d'accès à de nombreux villages faute de routes rurales - ce qui se traduit par l'absence de paquets techniques appropriés - difficultés de commercialisation, d'entreposage et de transformation des produits, insuffisance des services de vulgarisation et de conseil technique.

Que fera le projet pour eux? Il est prévu de mettre en oeuvre le projet sur une période de six ans, en regroupant les activités en deux grandes catégories: i) renforcement des capacités et appui aux activités de programmation participative des organisations de base et de l'administration publique provinciale et locale par le biais de la promotion des associations d'utilisateurs, traditionnelles ou nouvelles, et de la formation au développement participatif de leurs techniciens et dirigeants; et ii) mise en place d'équipements socio-économiques et de moyens de production auxquels les bénéficiaires pourront avoir facilement accès, notamment grâce aux mesures suivantes: remise en état des petits ouvrages d'irrigation; épierrage des terres; conservation des sols et des eaux par des interventions physiques et biologiques; réfection et création de routes rurales et de points d'eau; amélioration des parcours sur les terres forestières collectives et domaniales; enfin, appui au développement de la microfinance et de la micro-entreprise rurales pour valoriser la production agricole par le conditionnement et l'étiquetage. Étant donné la biodiversité qui caractérise la zone du projet, on encouragera également l'écotourisme en tant qu'activité non agricole génératrice de revenu.

Comment les bénéficiaires participeront-ils au projet? Le projet suivra une démarche principalement axée sur la programmation participative de plans de développement local et sur la prise de décisions par les groupements et organisations de base des villages concernés. La participation des communautés rurales sera encouragée à toutes les étapes de l'élaboration du projet, depuis l'analyse de la situation actuelle, le choix des mesures et de la priorité à leur accorder, jusqu'à leur mise en oeuvre et la définition des modalités de gestion envisagées. Trois principes fondamentaux guideront



cette approche: consultation, participation et partenariat. La conception du projet repose sur une enquête approfondie menée par la Direction provinciale de l'agriculture (DPA) et sur un diagnostic participatif effectué au stade de la formulation, afin de définir les besoins et les priorités du groupe de population visé.

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT AU
ROYAUME DU MAROC
POUR
LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT RURAL DANS LES ZONES MONTAGNEUSES DE
LA PROVINCE D'AL-HAOUZ

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt au Royaume du Maroc d'un montant de 14,1 millions de DTS (équivalant approximativement à 18,0 millions de USD) à des conditions intermédiaires, en vue de contribuer au financement du projet de développement rural dans les zones montagneuses de la province d'Al-Haouz. Le prêt aura une durée de 20 ans, y compris un différé d'amortissement de cinq ans, sera assorti d'un taux d'intérêt équivalant à 50% du taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds et sera administré par le Bureau des services d'appui aux projets de l'ONU (UNOPS) en qualité d'institution coopérante du FIDA.

PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET
LA STRATÉGIE DU FIDA¹

A. L'économie et le secteur agricole

1. **Structure de l'économie.** Le produit intérieur brut (PIB) du Maroc était estimé à environ 37,7 milliards de USD en 1998, soit environ 1 300 USD par habitant. Malgré une industrialisation rapide et l'attrait grandissant du secteur manufacturier pour les investisseurs étrangers, la croissance économique annuelle dépend encore dans une grande mesure des résultats du secteur agricole. L'agriculture continuant d'assurer l'existence d'environ 40% de la population active, elle exerce un effet important sur la demande intérieure. Le secteur des services, dominé par le commerce et le tourisme, est vaste et bien développé, et emploie environ 35% de la main-d'œuvre. La base d'exportation est assez large. Le Maroc est le premier exportateur mondial de phosphates bruts et usinés; mais le textile, l'habillement, les chaussures, les fruits, les légumes et le poisson, frais et en conserve, sont aussi des postes d'exportation non négligeables. Les importations alimentaires, parfois substantielles, varient en fonction du volume de la production annuelle du pays. Les envois de fonds des travailleurs expatriés (environ 1,7 million de personnes) constituent aussi une source importante de recettes en devises.

2. **Résultats économiques.** Le PIB du Maroc a beaucoup fluctué ces dernières années, au gré des performances de l'agriculture pluviale. La croissance réelle moyenne du PIB dans la période 1991-1995 n'a été que de 1,4%, la sécheresse ayant sévi trois années sur cinq. En 1996, la croissance a atteint un niveau sans précédent, de plus de 11%, en raison d'une récolte record de céréales, mais elle a reculé d'environ 2% en 1997. Avec un taux moyen d'accroissement de la population d'environ 2% par an entre 1993 et 1997, le PIB par habitant a légèrement diminué, en moyenne de 1% par an au cours de la même période.

¹ Voir l'appendice I pour de plus amples informations.



3. **Le secteur agricole.** Au Maroc, 8,6 millions d'hectares (12% du territoire) sont cultivés. Environ 16% de la superficie cultivée sont irrigués, pour moitié environ au moyen d'aménagements et d'ouvrages d'irrigation tant modernes que traditionnels. Les forêts couvrent environ 9 millions d'hectares (13%) et les parcours environ 53 millions d'hectares (75%), dont un tiers environ est surpâturé. En raison de conditions climatiques semi-arides, la production agricole dépend en grande partie des précipitations incertaines qui caractérisent près de 85% des terres cultivées. En outre, le fort accroissement de la population au cours des dernières décennies a entraîné une réduction de la taille des exploitations et une extension des zones agricoles aux dépens des forêts et des pâturages, souvent peu propices à la production végétale et sujets à l'érosion et à la dégradation des sols.

4. **Production agricole.** Les systèmes d'exploitation sont diversifiés, allant de l'agriculture de subsistance à la production commerciale. Toutefois, seule une partie limitée de la superficie agricole est utilisée à pleine capacité, il existe de nombreuses possibilités d'accroître la productivité. La production de céréales, cultivées sur 68% des terres, principalement non irriguées, exerce une influence déterminante sur les performances du secteur agricole. En fonction des précipitations, elle varie entre près de 10 millions de tonnes et moins de 2 millions de tonnes, la moyenne s'établissant à environ 6 millions de tonnes. Le secteur irrigué produit des cultures d'exportation telles qu'agrumes, tomates, pommes de terre primeur, olives de bouche, etc.

5. **Pêches.** Avec un littoral étendu le long de la Méditerranée et de l'océan Atlantique, le Maroc jouit d'une zone économique exclusive de plus de 1 million de km². La production halieutique s'est élevée à 625 000 tonnes en 1996, ce qui correspond à une valeur ajoutée de 7,5 milliards de MAD, soit 2,4 % de la valeur ajoutée nationale. Le secteur assure environ 400 000 emplois, dont 120 000 sont directement liés à la pêche et à la transformation des produits de la pêche. Les recettes d'exportation tirées de la pêche s'élèvent à environ 6 milliards de MAD par an et représentent plus de 50% des recettes d'exportation du secteur alimentaire.

6. **Agriculture et développement rural.** Les régions rurales du Maroc se caractérisent par des infrastructures socio-économiques peu développées, de faibles niveaux d'éducation, des services de soutien insuffisants et une population agricole vieillissante. Les agriculteurs sont donc mal équipés pour relever les défis d'une économie qui s'ouvre à la concurrence et au libre jeu du marché. Les principales causes de l'insuffisance de la productivité agricole sont les suivantes : i) dégradation des ressources naturelles; ii) pauvreté rurale; iii) infrastructures sociales sous-développées; iv) participation limitée de la population rurale, en particulier des femmes, au processus de développement; v) mauvaise utilisation des ressources humaines et financières publiques; et vi) absence quasi totale de services financiers ruraux pour les petits agriculteurs et les ruraux pauvres. Les ressources naturelles subissent une dégradation croissante. En dehors des grandes plaines alluviales, la plupart des sols du Maroc sont fragiles et sujets à l'érosion. On estime qu'environ 35% de la population rurale vit dans des zones de montagne, de forêt et de parcours actuellement très dégradées.

B. Enseignements tirés des opérations antérieures du FIDA

7. À l'exception du premier, tous les projets financés par le FIDA au Maroc ont jusqu'ici privilégié les opérations de développement sectoriel local, en s'attaquant aux principales contraintes pesant sur les systèmes de production végétale et animale, la gestion des ressources naturelles, la distribution du crédit et l'irrigation. Les infrastructures sociales, y compris les routes, l'approvisionnement en eau et la santé humaine, ont occupé une place importante dans ces projets, qui ont donné de bons résultats matériels et ont généralement atteint les objectifs fixés lors de l'évaluation prospective. Divers problèmes institutionnels ont cependant été rencontrés au stade de la mise en oeuvre, et la coordination entre les organismes techniques d'exécution a parfois été difficile. Les futurs projets seront axés sur l'objectif central consistant à créer ou à appuyer des organisations de



base viables, qui assumeront progressivement la responsabilité du développement local en relation avec les structures institutionnelles. Dans les projets de développement communautaire, l'expérience a montré que, par leur nature même, beaucoup d'activités telles que l'amélioration des parcours, la remise en état de la petite irrigation, etc., ne sauraient être limitées à un groupe cible étroitement défini par le niveau de revenu, le degré de sécurité alimentaire, la taille de l'exploitation ou l'effectif du cheptel. Dorénavant, le ciblage s'effectuera donc à trois niveaux: les zones les plus pauvres à l'intérieur de régions spécifiques; dans ces zones, les communautés les plus pauvres; au sein de ces communautés, les groupes les plus pauvres. Par ailleurs, la pérennité des activités une fois le projet terminé pose un problème important, auquel on entend remédier: i) en reliant au plan local les institutions représentatives et les structures sociopolitiques; ii) en passant des accords avec la population concernée pour assurer le financement de l'exploitation et de l'entretien des équipements après l'achèvement du projet; et iii) en créant des services financiers ruraux viables.

C. Stratégie de collaboration du FIDA avec le Maroc

La politique marocaine de lutte contre la pauvreté

8. Le programme social du gouvernement se déploie sur quatre fronts: éducation, santé, développement rural et marché du travail, qu'il s'agit d'assouplir surtout en ville tout en renforçant le filet de sécurité sociale. En ce qui concerne le développement rural et agricole, le gouvernement a élaboré une stratégie de longue haleine à l'horizon 2020. Dans les grandes lignes, cette stratégie est compatible avec celle du Fonds, car elle se fonde sur les initiatives populaires et sur une approche qui privilégie la participation, la responsabilisation et l'association des populations avec les principaux acteurs du développement dans les zones rurales, et qui vise l'intégration d'activités diversifiées, de façon à la fois multidimensionnelle et localisée, par le biais de la décentralisation. Les principaux éléments de cette démarche, repris dans le plan quinquennal (1999-2003) du gouvernement sont les suivants: i) stimuler la production agricole pour accroître la sécurité alimentaire et favoriser les exportations agricoles; ii) développer l'emploi rural agricole et non agricole et améliorer les revenus qui en découlent; iii) améliorer l'éducation et la formation professionnelle dans les zones rurales, dans l'optique de la création d'emplois; iv) encourager la politique de décentralisation et de déconcentration; v) appuyer activement les approches participatives et développer les partenariats et les arrangements contractuels avec les communautés rurales concernées en vue de la mise en oeuvre de programmes de développement; vi) élaborer et mettre en place un système de crédit et de fonds de développement local adapté au développement rural participatif; vii) mettre en place un système de suivi faisant intervenir les différents acteurs dans le processus de développement rural, y compris les bénéficiaires; et viii) adapter les structures réglementaires et juridiques aux besoins des activités de développement rural.

9. Parmi les domaines d'investissement susmentionnés, le Programme de mise en valeur des zones en bour* (PMVB) fondé sur la loi 33/94, qui met en oeuvre les principes de décentralisation et de déconcentration de la stratégie gouvernementale de développement rural dans les zones d'agriculture pluviale, est une initiative particulièrement intéressante pour le FIDA. Le PMVB offre en effet un cadre global pour des interventions localisées et intégrées reposant sur une approche participative et décentralisée. Les projets qu'il recouvre visent en général à améliorer les conditions de vie de la population rurale, moyennant un ensemble d'activités intéressant une zone géographique limitée, sélectionnées de concert avec la population concernée, et destinées le plus souvent à améliorer les infrastructures agricoles, par exemple: petite irrigation, conservation des sols, mise en valeur des parcours, renforcement des services agricoles de soutien et formation des bénéficiaires. Toutes ces activités sont menées dans un laps de temps limité par les services agricoles régionaux ou locaux dans le cadre d'accords contractuels avec les communautés locales.

* Les zones en bour désignent les zones d'agriculture pluviale, par opposition aux zones irriguées.



La stratégie de collaboration du FIDA avec le Maroc

10. Au Maroc, la pauvreté varie d'une région à l'autre, étant surtout liée à la qualité et à la disponibilité des ressources naturelles, particulièrement limitées dans les zones d'agriculture pluviale et dans les zones montagneuses. Les groupes cibles du FIDA parmi les ruraux pauvres sont les petits agriculteurs et les agriculteurs marginaux, les pêcheurs artisanaux, les paysans sans terre, les travailleurs salariés et les femmes rurales. Les principaux éléments de la stratégie du FIDA au Maroc, tels qu'il sont brièvement décrits dans l'Exposé des options et stratégies d'intervention par pays (COSOP) approuvé par la direction du FIDA en 1999, consistent à aider le gouvernement à: i) se concentrer sur les besoins de développement rural exprimés par les communautés plutôt que de privilégier des productions agricoles spécifiques; ii) promouvoir la sécurité alimentaire à l'échelon de la nation et des ménages en diversifiant la production et en appuyant les produits disposant d'un avantage comparatif sur les marchés nationaux et internationaux; iii) favoriser et renforcer la planification décentralisée et déconcentrée en appuyant la création ou la consolidation d'institutions locales et d'organisations de base, et en favorisant le transfert des ressources humaines et financières du centre vers les régions; et iv) faciliter l'accès des ménages ruraux pauvres aux ressources productives, telles que la terre, l'eau, le savoir-faire technique et les services financiers. L'aide du FIDA sera ciblée sur les zones montagneuses, ainsi que sur les zones de parcours et les zones d'agriculture pluviale à faible potentiel du sud aride. La participation, notamment de la part des femmes, sera un élément central de son action.

11. Le projet proposé, localisé dans les zones montagneuses très pauvres de la province d'Al-Haouz, présente les caractéristiques générales d'un projet de développement rural en milieu montagnard, et bénéficie à ce titre d'un rang de priorité élevé pour le Gouvernement du Maroc qui souhaite le voir figurer dans la filière de financement du FIDA, compte tenu de la stratégie de ce dernier pour le pays.

DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET

A. Zone du projet et groupe cible

12. La zone de projet englobe 17 communes rurales défavorisées de la province d'Al-Haouz, situées dans les deux cercles administratifs d'Amizmiz et d'Asni, au sud de Marrakech. Elle couvre une superficie totale de 239 200 hectares, dont 80% sont occupés par des forêts domaniales et des parcours collectifs. Les terres cultivées n'occupent pas plus de 32 600 hectares (13,6%) répartis entre 12 000 exploitations environ, et 40% de cette superficie sont irrigués selon des techniques traditionnelles. Les conditions peu propices à la production agricole et les systèmes cultureux mal adaptés permettent difficilement aux exploitants de satisfaire toute l'année leurs besoins alimentaires essentiels.

13. **Systèmes de production agricole.** Les systèmes de production agricole diffèrent en fonction de l'altitude et des caractéristiques géomorphologiques et édaphiques. Dans les zones de hautes vallées, qui sont irriguées, la production repose essentiellement sur l'arboriculture (noix, pommes, cerises), ainsi que l'orge, le maïs et les plantes fourragères, le petit élevage et l'exploitation de produits forestiers (bois de feu). L'intensité d'utilisation des terres est élevée en raison de la petite taille des exploitations (0,65 hectare sur dix parcelles). Dans les zones de piémont et de plaine, où l'eau est rare, les systèmes de production sont basés sur les céréales, les oliviers et les amandiers. Une irrigation de complément y est parfois pratiquée par contrôle des écoulements et répartition des crues. Ces systèmes de production se caractérisent par de faibles niveaux de productivité dus à l'utilisation limitée des intrants agricoles, faute de crédit et de services techniques adaptés.



14. **Le groupe cible.** Le groupe cible comprendra les plus pauvres des 111 773 habitants de la zone de projet. Le nombre total des ménages est estimé à 18 549, à raison de six personnes en moyenne par foyer. Environ 96% des exploitations ont moins de 5 hectares, et le très bas niveau de revenu qu'elles dégagent place la majorité des ménages concernés dans le groupe vulnérable et démuné que vise le projet. Il existe des disparités entre les communes de haute montagne et celles des plaines, ainsi qu'entre les hommes et les femmes, ces dernières étant cantonnées dans un rôle secondaire bien qu'elles participent aux activités agricoles sans être rémunérées. Le degré de vulnérabilité de la population rurale a conduit à adopter un mécanisme de ciblage s'appliquant à trois niveaux: i) priorité aux communes les plus pauvres; ii) identification de zones d'intervention homogènes au plan socio-territorial, où les besoins sont les plus importants au sein des communes prioritaires; et iii) focalisation sur les groupes vulnérables sélectionnés, par exemple les agriculteurs de subsistance, les femmes et les jeunes.

15. **Contraintes et potentialités.** L'enquête approfondie préalable à la formulation, associée aux résultats du diagnostic participatif et de l'enquête sur l'état nutritionnel des enfants de moins de cinq ans, a confirmé que les groupes de population visés ont des conditions de vie particulièrement difficiles et doivent affronter une série de contraintes qui font obstacle au développement, à savoir le manque de terres dans les hautes vallées; la faible productivité des systèmes sylvo-pastoraux; la perte de terre et la destruction des ouvrages d'irrigation sous l'effet des crues; les sécheresses récurrentes; le faible potentiel d'optimisation de l'utilisation des ressources en eau; les difficultés d'accès à de nombreux villages; l'absence de paquets technologiques appropriés; les difficultés de commercialisation, d'entreposage et de transformation; le caractère limité des services de vulgarisation et de conseil technique. Les possibilités d'améliorer les niveaux de revenu et les conditions de vie sont toutefois bien réelles. Il existe en effet un tissu d'organisations locales de base, traditionnelles et modernes, dans la zone du projet, et la population manifeste une grande cohésion quand il y va de sa survie. En outre, les populations de montagne ont un grand savoir-faire dans des domaines tels que la construction de terrasses, la conservation de l'eau et des sols, la production fruitière et la gestion des eaux, des paysages et des parcours. Elles manifestent souvent ténacité et détermination devant l'adversité, et sont très attachées à leur terres ancestrales.

B. Objectifs et portée

16. **Objectifs.** L'objectif global du projet est de contribuer au développement socio-économique durable de la population rurale défavorisée des zones montagneuses de la province d'Al-Haouz. Concrètement, cela signifie que l'on s'efforcera d'accroître et de diversifier les sources de revenus de cette population, afin d'améliorer ses conditions de vie et de favoriser une gestion durable des ressources naturelles (voir le cadre logique à l'appendice IV).

17. Les objectifs spécifiques retenus consisteront à mettre en oeuvre des approches, des procédures, des mécanismes et des techniques visant à: i) renforcer la capacité de participation et la participation effective des organisations de base à l'exécution du projet, en particulier celles des groupes ciblés; ii) améliorer la productivité des systèmes d'agriculture et d'élevage et valoriser la production; iii) accroître et diversifier les revenus agricoles et extra-agricoles par des activités rémunératrices qui bénéficient en particulier aux femmes et aux jeunes; iv) faciliter l'accès des communautés rurales les plus pauvres aux infrastructures socio-économiques de base; et v) remettre en état, protéger et gérer les ressources naturelles de façon rationnelle.

18. **Justification.** Le Gouvernement du Maroc accorde une grande importance à la réduction des disparités sociales entre les zones rurales et urbaines et à la lutte contre la pauvreté. Le projet a été conçu comme une intervention pilote ayant pour but la mise en valeur des zones de montagne particulièrement déshéritées. Il servira à tester et à valider diverses approches conceptuelles qui pourraient être développées et reproduites dans d'autres zones montagneuses du pays; à encourager la participation des bénéficiaires par le biais de la décentralisation, en accordant une plus grande



attention à la promotion des femmes; et à appuyer la création d'équipements socio-économiques productifs, accessibles pour les bénéficiaires. L'approche sera principalement axée sur la planification participative du développement local, et privilégiera en particulier la prise de décisions des groupes et des organisations de base dans les villages concernés. La participation des communautés rurales sera activement recherchée dans toutes les phases du projet, depuis l'analyse de la situation actuelle, le choix des actions et la priorité à leur accorder, jusqu'à leur mise en oeuvre et la définition des modalités de gestion. Trois principes fondamentaux guideront le projet: consultation, participation et partenariat. Vu les contraintes socio-institutionnelles, l'application de ces principes exigera des efforts substantiels dans des domaines comme la formation, ainsi qu'une programmation souple et progressive des activités.

C. Composantes

19. Le projet sera mis en oeuvre sur une période de six ans, les différentes activités se regroupant autour des quatre grandes composantes ci-après: i) renforcement des capacités et promotion du développement local; ii) mise en oeuvre des programmes locaux de développement; iii) appui aux services financiers ruraux et aux micro-entreprises; et iv) soutien institutionnel, et coordination et gestion du projet.

20. **Renforcement des capacités et promotion du développement local.** Cette composante, qui occupe une place centrale dans le projet, jouera un rôle décisif dans la réalisation des objectifs stratégiques puisqu'elle permettra de mettre en oeuvre l'approche participative et les actions de développement destinées aux femmes rurales. Le personnel d'intervention, ainsi que les agents de la Direction provinciale de l'agriculture (DPA) et du Centre de travaux (CT) prenant part aux activités du projet, recevront une formation théorique et pratique qui les initiera à l'approche participative, afin qu'ils puissent ensuite aider les communautés villageoises ciblées à planifier leur propre développement et à mettre en oeuvre les activités qu'elles jugent prioritaires. Ces intervenants seront dotés de véhicules, de matériel de bureau et d'un budget de fonctionnement. Une formation spéciale sera aussi dispensée aux fonctionnaires locaux et aux membres des associations de base. Le personnel de l'unité de coordination du projet (UCP) recevra quant à lui une formation relative à la planification des activités et au diagnostic participatif, ainsi qu'à l'exécution et au suivi du projet.

21. Outre les activités liées à l'approvisionnement en eau potable, au microcrédit et la création de revenus, qui bénéficieront principalement aux femmes, d'autres prestations spécifiquement destinées à ce groupe cible, par exemple l'alphabétisation fonctionnelle, la formation professionnelle de base et la création de structures d'accueil pour les enfants, seront proposées dans le cadre de cette composante. Le projet financera ainsi des cours de formation et de mise à niveau pour 210 monitrices agricoles sélectionnées dans les villages ciblés, ainsi que l'équipement de 50 jardins d'enfants, afin de permettre aux mères d'enfants en bas âge d'entreprendre des activités génératrices de revenu.

22. **Mise en oeuvre des programmes locaux de développement.** Cette composante regroupe les activités qui seront sélectionnées par les communautés villageoises dans le cadre de contrats-programme annuels. Elle se subdivise en sept sous-composantes, prévoyant chacune les dotations nécessaires en matériel supplémentaire, et le financement des coûts d'exploitation et d'entretien.

- **Initiatives à petite échelle.** Ces initiatives seront financées sur un fonds spécial administré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), à parts égales entre le PNUD et le projet. Cela permettra de mettre en oeuvre rapidement les petites actions auxquelles les communautés villageoises accordent un rang de priorité élevé, sans devoir attendre l'affectation de crédits budgétaires, ce qui aidera à mobiliser les communautés autour du projet.



- **Remise en état de petits périmètres d'irrigation.** Un total de 58 périmètres, occupant une superficie de 4 000 hectares, seront remis en état, grâce à des travaux de réparation des canaux de dérivation, de revêtement des canaux d'irrigation et de construction de petits barrages de régulation. La majeure partie des études et la supervision technique des travaux seront sous-traitées à des sociétés de conseils. Le projet formera aussi les membres des conseils d'administration des associations d'usagers de l'eau, qui sont appelés à prendre progressivement la responsabilité de l'exploitation et de l'entretien des périmètres d'irrigation.
- **Conservation des sols et de l'eau, et amélioration des terres.** Cette sous-composante regroupera diverses activités, notamment: lutte contre le jujubier – plante adventice qui infeste les plaines - sur une superficie de 3 000 hectares; réparation des banquettes fruitières sur 2 000 hectares, y compris la plantation et l'entretien de nouveaux vergers; construction de terrasses sur murets de pierres pour la plantation d'arbres fruitiers sur une superficie de 1 000 hectares, au bénéfice de plus de 1 000 familles; construction de murets de pierres sur 1 000 hectares de terres en pente de 5 à 25%; enfin, construction de 10 000 m³ de levées anti-ravinement dans les bassins des oueds N'Fis et Rheraya.
- **Amélioration et diversification des systèmes de production.** Les agriculteurs sont maintenant demandeurs de conseils techniques pour accroître leur production et leur revenu. Dans les hautes et moyennes vallées, l'accent sera mis sur les noyers, les pommiers et les cerisiers, et les variétés de céréales à plus haut rendement; dans la zone de piémont, l'amélioration de la productivité reposera sur la remise en état des oliveraies et des vergers d'amandiers, et sur le développement du câprier et du cactus sur les terres marginales. Le projet financera la distribution de jeunes plants d'arbres fruitiers et la formation des agriculteurs par des démonstrations, des voyages d'études et des foires agricoles. Les enfants d'agriculteurs bénéficieront de formations alternées au centre régional d'enseignement professionnel agricole et sur l'exploitation familiale. Un accord sera conclu avec l'Institut national de la recherche agricole pour appuyer les services techniques de la DPA dans la mise en place d'essais de culture et de techniques de transformation, conformément à la demande des agriculteurs.
- **Amélioration de la productivité des systèmes pastoraux et sylvopastoraux.** Le but est d'accroître la production des parcours en réduisant les effets de la sécheresse. Environ 2 000 hectares de parcours collectifs en forêt et en montagne, ainsi que 250 hectares de terres marginales privées seront ainsi mis en valeur; par ailleurs, 3 000 hectares de parcours forestiers seront régénérés, et 5 000 hectares mis au repos. La zone du projet étant riche en parcs naturels, le projet appuiera également le développement de l'écotourisme dans la région, par la formation de guides et la promotion de micro-entreprises dans ce secteur.
- **Production et santé animales.** Des conseils techniques seront dispensés en vue d'accroître la productivité grâce à des actions en matière de sélection génétique, de santé animale et d'alimentation. Le projet distribuera 20 taureaux, 80 béliers et 80 boucs reproducteurs à des associations d'éleveurs, et organisera des démonstrations d'engraissement de bovins et d'ovins. Il assistera le service vétérinaire dans ses campagnes de vaccination et de traitement antiparasitaire des ovins et caprins, et le déparasitage des bovins et des équidés. L'apiculture sera encouragée, avec l'achat de ruches modernes et de matériel de récolte et de conditionnement du miel, le financement de campagnes annuelles de lutte contre la varroase, et des recherches appliquées pour accroître la rentabilité de la production.



- **Amélioration des infrastructures socio-économiques.** Un appui sera apporté aux communautés villageoises isolées qui ont de graves problèmes d'enclavement ou d'accès à l'eau potable. Le projet financera la construction de 155 kilomètres de pistes pour désenclaver 73 villages, ainsi que l'aménagement de 83 ouvrages pour le franchissement des oueds, et l'installation d'environ 70 systèmes d'alimentation en eau potable.

23. **Appui aux services financiers et aux micro-entreprises.** Le projet appuiera le développement du microcrédit et facilitera l'accès des agriculteurs au crédit agricole en développant les services financiers de proximité. Une organisation non gouvernementale (ONG), choisie par appel d'offres parmi celles qui sont agréées par le Ministère de l'économie et des finances pour fournir des services de microcrédit, créera trois antennes installées à Amizmiz, Asni et Talat-N-Yacoub. Le spécialiste en microfinance rurale recruté dans le cadre du projet facilitera l'accès du groupe cible au crédit à moyen terme par la mise en place de structures villageoises d'intermédiation (associations villageoises de microfinance), qui serviront de relais entre les agences locales de la Caisse nationale de crédit agricole (CNCA) et la demande des villages. Les activités de promotion de la micro-entreprise étant menées par un certain nombre d'organes publics et privés, le projet jouera principalement un rôle de coordination consistant à informer la population des diverses possibilités qui existent. Il mettra ainsi les bénéficiaires en rapport avec les services compétents pour les aider à formuler des demandes de crédit et à défendre leur dossier. Le projet recrutera pour ce faire deux spécialistes de la micro-entreprise, dont au moins une femme, qui formeront une unité de développement économique rattachée à l'UCP.

24. **Appui institutionnel et coordination et gestion du projet.** La stratégie du projet consiste à promouvoir la participation des bénéficiaires, l'intégration des activités, l'harmonisation des interventions et la recherche d'un bon rapport coût-efficacité. À cette fin, le Ministère de l'agriculture a proposé un arrangement institutionnel pour l'exécution du projet qui vise à transférer la direction de ce dernier, pendant les trois premières années de son exécution, de la DPA à Marrakech au CT d'Amizmiz. Ce dernier constitue le cadre institutionnel de proximité qui assurera l'exécution participative du projet, conformément aux orientations de la stratégie de développement agricole et rural à l'horizon 2020. Le statut du CT en tant qu'établissement public doté de l'autonomie financière lui conférera une souplesse de gestion plus conforme aux exigences d'une approche participative dans l'exécution du projet, qui doit reposer sur la consultation et le partenariat.

25. Cependant, en attendant que le CT soit doté de ressources matérielles et humaines supplémentaires grâce au projet, celui-ci restera localisé au sein de la DPA de Marrakech dont le directeur sera chargé de superviser toutes les activités du projet. Sur demande officielle de l'emprunteur et suite à un avis positif du FIDA après évaluation, cette responsabilité sera ensuite transférée graduellement au directeur du CT, qui l'assumera pleinement au cours de la troisième année d'exécution du projet. Il sera aidé en cela par l'UCP, qui sera formée de huit cadres placés sous les ordres d'un coordonnateur hautement qualifié. Afin d'utiliser plus rationnellement les ressources disponibles dans la zone du projet, de nombreuses tâches seront sous-traitées à d'autres structures provinciales telles que ministères et institutions. Le projet financera l'établissement de l'UCP, les salaires et la formation de son personnel et toutes les dépenses de fonctionnement. Le suivi et évaluation du projet comprendra le suivi administratif et financier, qui sera assuré par la cellule administrative et comptable de l'UCP, le suivi des activités, effectué par l'UCP elle-même, et l'évaluation des résultats, qui sera réalisée par le Service des études, de la programmation et du suivi (SEPS) de la DPA.

D. Coûts et financement du projet

26. **Coûts.** Le coût total du projet pour les six années de son exécution est évalué à 30,2 millions de USD (315 millions de MAD), y compris les provisions pour aléas d'exécution et aléas financiers, sur la base des prix en vigueur en juin 2000. Les devises représentent 21% du coût total. Les dépenses d'investissement sont estimées à 27,1 millions de USD, soit 90% des coûts de base. Les coûts du projet par composante sont résumés au tableau 1.

27. **Financement.** Le projet sera financé par un prêt du FIDA de 18,0 millions de USD, soit 60% du coût total. La contribution du gouvernement, y compris les droits et taxes, sera d'un montant équivalant à 10,9 millions de USD, soit 36% du coût total. Les bénéficiaires devraient apporter 800 000 USD, (3%), le solde, soit environ 500 000 USD, étant fourni conjointement par les communes, le PNUD, la CNCA et l'ONG choisie pour le microcrédit. Le financement du FIDA couvrira toutes les composantes, sauf l'approvisionnement en eau des villages, qui sera financé au titre du programme national d'approvisionnement en eau des populations rurales. Après approbation du prêt à la soixante et onzième session du Conseil d'administration, une somme n'excédant pas 200 000 USD pourrait servir à financer les activités au titre de la sous-composante développement local participatif. Ce montant serait financé rétroactivement sur le prêt à condition que les directives de passation de marchés du Maroc et les dispositions en la matière énoncées dans l'accord de prêt soient respectées. Le plan de financement figure au tableau 2.

E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes

28. **Passation des marchés.** Pour les dépenses financées par le FIDA, la passation des marchés obéira aux directives du FIDA en la matière. L'achat des véhicules fera l'objet d'appels d'offres internationaux. Les contrats de remise en état des périmètres irrigués et de construction et réfection des routes rurales et des bâtiments seront passés par appel à la concurrence locale, de même que les contrats dépassant l'équivalent de 30 000 USD pour le matériel et l'équipement et dépassant 100 000 USD pour les études. En ce qui concerne les contrats estimés inférieurs à l'équivalent de 30 000 USD pour le matériel et l'équipement et inférieurs à 100 000 USD pour les études, ainsi que tous les contrats de formation, on appliquera une procédure de consultation de fournisseurs, sur la base d'au moins trois devis. Les contrats d'assistance technique et de service financés sur le prêt seront passés conformément aux procédures approuvées par l'institution coopérante.

29. **Décaissements.** Le projet sera réalisé sur une période de six ans. Les retraits de fonds du compte du prêt pour la conservation des sols et de l'eau, l'aménagement des parcours et les frais de fonctionnement se feront sur présentation des états de dépenses. Toutes les pièces justificatives seront conservées pour inspection par les missions de supervision et par le vérificateur externe des comptes. Tous les autres retraits de fonds du compte du prêt seront dûment justifiés.

30. Le gouvernement ouvrira au nom du projet un compte spécial en USD auprès de la Banque du Maroc. Dès l'entrée en vigueur du prêt, le FIDA y versera un premier montant de 1 million de USD, correspondant au montant moyen d'un semestre de dépenses. Le compte spécial servira à financer la part des dépenses incombant au FIDA et sera réalimenté conformément aux procédures établies par le Fonds.

TABLEAU 1: RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROJET^a
(en milliers de USD)

Composante	Monnaie locale	Devises	Total	% en devises	% des coûts de base
A. Renforcement des capacités et promotion du développement local					
1. Développement local participatif	2 381	426	2 807	15	10
2. Promotion des femmes rurales	633	138	771	18	3
Total partiel	3 014	564	3 578	16	13
B. Mise en œuvre des programmes locaux de développement					
1. Initiatives à petite échelle	273	30	303	10	1
2. Remise en état des petits périmètres d'irrigation	4 982	1 349	6 331	21	23
3. Conservation des sols et de l'eau et amélioration des terres	2 208	161	2 369	7	9
4. Amélioration et diversification des systèmes de production	1 399	778	2 177	36	8
5. Amélioration de la productivité des systèmes pastoraux et sylvo-pastoraux	2 155	162	2 317	7	8
6. Production et santé animales	595	288	883	33	3
7. Amélioration des infrastructures socio-économiques	4 818	2 007	6 824	29	25
Total partiel	16 429	4 775	21 205	23	78
C. Appui aux services financiers et aux micro-entreprises					
1. Promotion des micro-entreprises	409	34	443	8	2
2. Appui aux services financiers	397	187	584	32	2
Total partiel	806	222	1 027	22	4
D. Appui institutionnel et coordination et gestion du projet					
1. Coordination et gestion	921	143	1 064	13	4
2. Suivi et évaluation	350	133	483	27	2
Total partiel	1 272	276	1 548	18	6
Total des coûts de base	21 521	5 837	27 358	21	100
Provision pour aléas d'exécution	561	211	772	27	3
Provision pour aléas financiers	1 688	425	2 113	20	8
Coût total du projet	23 770	6 474	30 244	21	111

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

TABLEAU 2 - PLAN DE FINANCEMENT PAR COMPOSANTE^a
(en milliers de USD)

	FIDA		Bénéficiaires		Communes		CNCA		PNUD		Autres		Gouvernement		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxes)	Droits et taxes	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%				
A. Renforcement des capacités et promotion du développement local																				
1. Développement local participatif	1 311	43,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 676	56,1	2 988	9,9	440	2 150	398	
2. Promotion des femmes rurales	636	76,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	192	23,2	828	2,7	146	489	192	
Total partiel	1 947	51,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 868	49,0	3 816	12,6	586	2 639	590	
B. Mise en œuvre des programmes locaux de développement																				
1. Initiatives à petite échelle	161	50,0	-	-	-	-	-	-	128	40,0	-	-	32	10,0	321	1,1	32	257	32	
2. Remise en état des petits périmètres d'irrigation	4 850	67,9	273	3,8	-	-	-	-	-	-	-	-	2 025	28,3	7 147	23,6	1 529	3 910	1 708	
3. Conservation des sols et de l'eau et amélioration des terres	1 743	68,3	230	9,0	-	-	-	-	-	-	-	-	580	22,7	2 553	8,4	172	1 870	511	
4. Amélioration et diversification des systèmes de production	1 409	59,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	954	40,4	2 362	7,8	845	947	571	
5. Amélioration de la productivité des systèmes pastoraux et sylvo-pastoraux	1 717	67,0	198	7,7	-	-	-	-	-	-	-	-	648	25,3	2 563	8,5	176	1 874	513	
6. Production et santé animales	596	61,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	368	38,1	964	3,2	317	407	240	
7. Amélioration des infrastructures socio-économiques	4 173	53,8	80	1,0	240	3,1	-	-	-	-	-	-	3 269	42,1	7 762	25,7	2 292	3 269	2 202	
Total partiel	14 648	61,9	780	3,3	240	1,0	-	-	128	0,5	-	-	7 875	33,3	23 672	78,3	5 362	12 533	5 776	
C. Appui aux services financiers et aux micro-entreprises																				
1. Promotion des micro-entreprises	303	63,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	174	36,5	476	1,6	36	351	90	
2. Appui aux services financiers	373	59,9	-	-	-	-	80	12,9	-	-	41	6,6	128	20,6	623	2,1	199	311	113	
Total partiel	676	61,5	-	-	-	-	80	7,3	-	-	41	3,7	302	27,5	1 099	3,6	234	662	203	
D. Appui institutionnel et coordination et gestion du projet																				
1. Coordination et gestion	439	38,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	701	61,5	1 141	3,8	151	819	171	
2. Suivi et évaluation	317	61,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	199	38,6	516	1,7	140	286	90	
Total partiel	756	45,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	901	54,4	1 657	5,5	291	1 105	261	
Coût Total	18 028	59,6	780	2,6	240	0,8	80	0,3	128	0,4	41	0,1	10 946	36,2	30 244	100,0	6 474	16 939	6 831	

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.





31. **Comptabilité et vérification des comptes.** Une comptabilité et des relevés financiers distincts seront tenus pour les activités du projet, par le FIDA dans un premier temps, puis par le CT dès que celui-ci sera devenu l'organisme d'exécution du projet vis-à-vis des divers partenaires contractuels.

32. L'UCP veillera à ce que ces comptes et relevés soient tenus conformément aux usages de l'administration et selon des procédures agréées par le FIDA. Les comptes du projet seront vérifiés chaque année par l'Inspection générale des finances ou tout autre contrôleur qui serait agréé par le Ministère de l'économie et des finances et par le FIDA. Les rapports de vérification certifiés, qui contiendront une opinion sur les procédures comptables et le contrôle interne de l'organisme d'exécution, ainsi qu'un avis distinct sur les états de dépenses et le compte spécial, seront remis au FIDA dans les six mois suivant la clôture de l'exercice financier.

F. Organisation et gestion

33. Un comité de pilotage, ayant à sa tête le secrétaire général du Ministère de l'agriculture et composé des directeurs des différents départements intéressés, présidera à l'approbation des programmes et budgets annuels. Au niveau régional, en attendant que le CT d'Amizmiz soit doté de ressources matérielles et humaines supplémentaires avec l'appui du projet, ce dernier sera localisé au sein de la DPA, dont le directeur assumera la responsabilité générale de toutes les activités, assisté de l'UCP (voir les paragraphes 24 et 25). Ces fonctions seront ensuite transférées au directeur du CT dans le courant de la troisième année d'exécution du projet. Toutefois, la plupart des tâches seront confiées aux experts en place au niveau provincial. Le CT d'Amizmiz jouera également un rôle très important puisqu'il sera chargé de toutes les activités de développement communautaire, de la sensibilisation du public et de la programmation participative. La participation des représentants de la population locale sera assurée dans le cadre de la commission locale de développement du PMVB, la coordination régionale étant supervisée par le comité technique provincial présidé par le Gouverneur de la province d'Al-Haouz. Le comité provincial de pilotage prendra ensuite le relais dès que la direction du projet aura été transférée au CT.

34. L'UCP sera chargée de gérer l'ensemble des activités du projet, en particulier: i) la mobilisation, la formation et la coordination du personnel technique et administratif participant aux activités; ii) l'établissement des budgets et programmes de travail annuels; iii) la passation des marchés et des contrats avec d'autres opérateurs publics et privés; iv) l'engagement, l'ordonnancement et la liquidation des crédits mis à sa disposition, et v) la préparation des rapports d'activité à soumettre aux instances concernées.

35. **Suivi et évaluation.** Le système de suivi et évaluation est censé fournir aux autorités marocaines, au FIDA et à tous les partenaires du projet les éléments nécessaires à l'évaluation périodique des résultats par comparaison avec les objectifs fixés au départ. Cette tâche sera réalisée en collaboration étroite avec les communautés villageoises intéressées. Le cadre logique servira de base à l'élaboration du système de suivi et évaluation lors du séminaire de lancement du projet. L'UCP sera chargée des activités de suivi de la préparation des rapports périodiques d'activité. L'impact du projet sera également évalué au regard des objectifs stratégiques et spécifiques présentés dans le cadre logique. Le SEPS/PDA aura pour mission de recueillir et de traiter les données en vue d'évaluer les résultats, et il fera éventuellement appel pour ce faire à d'autres organes (universités, bureaux d'études, etc.).

G. Justification économique

36. Les bénéfices pris en considération dans l'analyse économique sont ceux des composantes productives, à savoir la remise en état des petits périmètres d'irrigation, la conservation des sols et de l'eau, l'amélioration de la productivité des systèmes pastoraux et sylvo-pastoraux et la production animale. Les bénéfices environnementaux et les avantages attendus de l'amélioration des infrastructures socio-économiques et de la promotion des micro-entreprises n'ont pas été quantifiés. Le taux de rentabilité est de 15%, ce qui laisse une bonne marge en cas de fluctuation des coûts et des bénéfices. Si les coûts augmentent de 20%, ou si les bénéfices diminuent d'autant, ou si les coûts augmentent et les bénéfices diminuent simultanément de 10%, la rentabilité du projet est encore de 12%.

H. Risques

37. Le principal risque est lié à l'adoption de l'approche participative. Une mauvaise sélection des agents de développement communautaire et des spécialistes-matière, et une formation inadéquate en matière d'approche participative pourraient conduire à choisir des solutions faciles et à privilégier la quantité au détriment de la qualité. Les autorités marocaines ont décidé de réduire au minimum ce risque en fondant la sélection du personnel sur des tests psychotechniques et en confiant leur formation à des professionnels en la matière.

38. Un second risque est lié à la rigidité actuelle des procédures budgétaires qui pourrait entraver la réalisation du projet, lequel consiste en un grand nombre de petites initiatives réparties entre de nombreux villages. La redistribution des ressources financières aux organismes d'exécution comme le CT, dont les procédures financières sont souples, et les fonds destinés aux activités de mobilisation devraient permettre de satisfaire les demandes sans trop faire attendre les populations rurales. En outre, depuis plusieurs années, les allocations budgétaires sont généralement inférieures aux demandes des différents départements ministériels. Lors des négociations, il faudra s'efforcer d'obtenir l'assurance que les budgets annuels seront intégralement accordés aux divers organes d'exécution, y compris pour les dépenses de fonctionnement sans lesquelles il serait impossible de réaliser correctement les activités du projet.

I. Impact sur l'environnement

39. Le projet proposé a été classé dans la catégorie B puisque tout impact éventuel sur l'environnement a été anticipé dès sa conception. La conservation des sols et de l'eau et l'aménagement des parcours devraient avoir une incidence positive grâce à la réduction de l'érosion, la sauvegarde durable de la fertilité des sols et la protection des ressources en eau en aval. Ces résultats seront le fruit de l'acceptation, par les agriculteurs et les éleveurs, de meilleures méthodes de gestion des ressources naturelles qui seront encouragées par le projet. Celles-ci seront d'autant mieux accueillies que les actions du projet auront permis d'augmenter et de diversifier les sources de revenu et donc de réduire la nécessité vitale de compléter ces revenus par des activités conduisant à une surexploitation des ressources pastorales et forestières.

J. Aspects novateurs

40. Le projet présente plusieurs aspects novateurs: i) l'appui à la composante des services financiers ruraux encouragera la mise en place d'une infrastructure de proximité, avec la création de groupes d'entraide parmi les usagers et le renforcement des liens entre les banques, les groupes et les institutions financières informelles. Le projet contribuera aussi à sensibiliser les différents organismes d'exécution à la nécessité de faire évoluer le cadre juridique du microcrédit et de créer un milieu



propice à la pérennité des institutions de microfinancement; ii) le projet recourt à des mesures anthropométriques pour le choix des cibles et l'évaluation des résultats. Une enquête sur l'état nutritionnel des enfants en tant qu'indicateur de la sécurité alimentaire des ménages a confirmé l'état de pauvreté de la zone du projet, validant ainsi le choix du FIDA; iii) on a veillé soigneusement à inscrire la planification des activités dans le cadre de la programmation participative au niveau d'unités socio-territoriales homogènes, de manière à accentuer la décentralisation des interventions, vi) le projet contribuera à définir une stratégie appropriée pour le développement des zones montagneuses du Maroc considérées dans le COSOP comme une cible d'intervention pour le FIDA.

TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

41. Un accord de prêt entre le Royaume du Maroc et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.

42. Le Royaume du Maroc est habilité, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

43. Il m'est acquis que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION

44. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera au Royaume du Maroc un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à quatorze millions cent mille droits de tirage spéciaux (14 100 000 DTS) venant à échéance le 15 janvier 2021 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'un taux d'intérêt équivalant à 50% du taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Fawzi H. Al-Sultan

**RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES
INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ**

(Négociations de prêt conclues le 23 novembre 2000)

1. L'exécution de Projet est basée sur une approche participative dont l'esprit est de parvenir à conduire les bénéficiaires à développer leurs propres capacités de planification et de gestion. La mise en œuvre du Projet comportera, en conséquence, une première phase d'information, de sensibilisation et de formation pour les différentes catégories d'intervenants au Projet. Les bénéficiaires identifieront, avec l'aide des animateurs, des animatrices et des spécialistes-matière au cours d'une phase dite de diagnostic, les actions éligibles au titre du Projet. Les bénéficiaires établiront, par la suite, eux-mêmes un Plan de développement des douars (PDD) en fonction des activités prioritaires qu'ils auront retenues. Le PDD sera le premier document contractuel proposé par le douar, il sera suivi des Contrats-programme annuels (CPA) qui seront signés annuellement. Des comités de développement de douar seront mis en place pour veiller au bon déroulement de la mise en œuvre des CPA du ressort de leur douar, au cours d'une phase dite de consolidation.
2. Le Gouvernement du Royaume du Maroc (le Gouvernement) met à la disposition de l'Agent principal du projet au cours de la période d'exécution du Projet, des fonds de contrepartie provenant de ses ressources propres pour un montant global équivalant à la contre valeur de 10 946 000 USD conformément à ses procédures nationales habituelles.
3. Les retraits n'excédant pas un montant global équivalant à 200 000 USD pourront être faits à partir du Compte de prêt pour les dépenses concernant la Sous-composante Approche participative, à condition qu'elles aient été engagées après l'approbation du Projet par le Conseil d'administration du Fonds. Pour les besoins de l'Accord de prêt ces dépenses sont considérées comme étant des dépenses autorisées.
4. Afin de maintenir de saines pratiques environnementales, le Gouvernement prend ou fait prendre, dans le cadre du Projet, les mesures nécessaires en matière de gestion des pesticides et, à cette fin, veille à ce que les pesticides fournis dans le cadre du Projet ne comprennent aucun pesticide, soit interdit par le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et ses avenants, soit visé aux tableaux 1 (très dangereux) et 2 (dangereux) de la "*Recommended Classification of Pesticides by Hazard and Guidelines to Classification 1996-1997*" de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), et ses avenants.
5. Le Gouvernement veille à ce que le personnel du Projet soit assuré contre les risques d'accident selon les pratiques habituelles en vigueur sur son territoire.
6. Un égal accès des hommes et des femmes aux postes à pourvoir dans le cadre du Projet sera assuré.
7. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions additionnelles à l'entrée en vigueur de l'Accord de prêt:
 - a) le projet de décret de délimitation de la zone du Projet a été signé par le Ministre de l'agriculture du développement rural et des eaux et forêts et mis dans le circuit d'approbation;



ANNEXE

- b) l'UCP a été mise en place au sein de la Direction provinciale de l'agriculture (DPA) de Marrakech et son coordinateur a été nommé en consultation avec le Fonds;
- c) le Directeur du projet a été nommé par l'Agent principal du projet;
- d) les animateurs, les animatrices et les spécialistes-matière ont été sélectionnés par l'Agent principal du projet parmi le personnel de la DPA et du CT, et du personnel additionnel a été mis à la disposition du Projet pour toute sa durée; et
- e) un avis juridique, délivré par le Secrétaire général du Gouvernement, acceptable tant en la forme que sur le fond, a été remis au Fonds.

COUNTRY DATA

THE KINGDOM OF MOROCCO

Land area (km² thousand), 1997 1/	446	GNP per capita (USD), 1998 2/	1 240
Total population (million), 1998 1/	27.8	Average annual real rate of growth of GNP per capita, 1990-98 2/	0.4
Population density (people per km²), 1998 1/	62	Average annual rate of inflation, 1990-98 2/	3.5
Local currency	Moroccan Dirham (MAD)	Exchange rate: USD 1 =	MAD 10.5
Social Indicators		Economic Indicators	
Population (average annual population growth rate), 1980-98 1/	2	GDP (USD million), 1998 1/	35 546
Crude birth rate (per thousand people), 1998 1/	25	Average annual rate of growth of GDP 1/	
Crude death rate (per thousand people), 1998 1/	7	1980-90	4.2
Infant mortality rate (per thousand live births), 1998 1/	49	1990-98	2.2
Life expectancy at birth (years), 1998 1/	67	Sectoral distribution of GDP, 1998 1/	
Number of rural poor (million) (approximate) 1/	3.4	% agriculture	16.6
Poor as % of total rural population 1/	27.2	% industry	32
Total labour force (million), 1998 1/	10.8	% manufacturing	17.1
Female labour force as % of total, 1998 1/	34.7	% services	51.4
Education		Consumption, 1998 1/	
Primary school gross enrolment (% of relevant age group), 1997 1/	86	General government consumption (as % of GDP)	18.2
Adult literacy rate (% of total population), 1997 3/	45.9	Private consumption (as % of GDP)	67.2
Nutrition		Gross domestic savings (as % of GDP)	
Daily calorie supply per capita, 1996 3/	3 244	Balance of Payments (USD million)	
Prevalence of child malnutrition (height for age % of children under 5), 1992-98 1/	24.2	Merchandise exports, 1998 1/	7 144
Prevalence of child malnutrition (weight for age % of children under 5), 1992-98 1/	9.5	Merchandise imports, 1998 1/	9 463
Health		Balance of merchandise trade	
Health expenditure, total (as % of GDP), 1990-98 1/	4	-2 319	
Physicians (per thousand people), 1990-98 1/	0.48	Current account balances (USD million)	
Percentage population without access to safe water, 1990-97 3/	35	before official transfers, 1998 1/	
Percentage population without access to health services, 1981-92 3/	38	after official transfers, 1998 1/	
Percentage population without access to sanitation, 1990-97 3/	42	- 144	
Agriculture and Food		Foreign direct investment, 1998 1/	
Food imports as percentage of total merchandise imports, 1998 1/	16.6	322	
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land), 1995-97 1/	315	Government Finance	
Food production index (1989-91=100), 1996-98 1/	107.2	Overall budget surplus/deficit (including grants) (as % of GDP), 1997 1/	
Land Use		Total expenditure (% of GDP), 1997 1/	
Arable land as % of land area, 1997 1/	19.6	33	
Forest area (km ² thousand), 1995 1/	38.4	Total external debt (USD million), 1998 1/	
Forest area as % of total land area, 1995 1/	8.6	20 687	
Irrigated land as % of cropland, 1995-97 1/	13.1	Present value of debt (as % of GNP), 1998 1/	
		Total debt service (% of exports of goods and services), 1998 1/	
		23	
		Nominal lending rate of banks, 1998 1/	
		n.a.	
		Nominal deposit rate of banks, 1998 1/	
		n.a.	

n.a. not available.

Figures in italics indicate data that are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Report*, 2000

2/ World Bank, *Atlas*, 2000

3/ UNDP, *Human Development Report*, 1999

PREVIOUS IFAD LOANS TO THE KINGDOM OF MOROCCO

Loan No	PROJECT TITLE	Initiating Institutions	Co-operating Institutions	Terms Of Loans ¹	Approval Date	Effectiveness Date	Actual Closing Date	Loan Amount SDR million ¹	Disbursements as at 6.10.2000	
									SDR million	%
ONGOING PROJECTS										
260 MO	Livestock and Pasture Development Project in the Eastern Region	IFAD	AfDB	I	19.04.90	27.05.91	30.06.01	10.8	4.9	45.5
356/357 MA	Tafilalet and Dades Rural Development Project	IFAD	AFSED	I	20.04.94	27.03.95	30.09.02	15.9	9.0	60.0
437 MA	Rural Development Project for Taourirt-Taforalt	IFAD	UNOPS	I	05.12.96	16.10.98	31.12.05	13.5	1.36	10.6
Sub-Total								40		
CLOSED LOANS										
017-MO	Agricultural Credit Project	IBRD	IBRD	I	27.06.79	04.12.79	30.06.83	19.6	19.6	100
127-MO	Central Haouz Irrigation Project	AFESD	AFESD	I	21.04.83	17.01.84	31.12.92	14.8	14.8	100
193-MO	Abda Plain Rural Development Project	IFAD	AFESD	I	18.09.86	15.06.87	31.12.95	6.8	6.8	100
Sub-Total								41		
Total								81		

APPENDIX II





IFAD PROGRAMME STRATEGIC FRAMEWORK AND LESSONS

1. **IFAD has so far supported** six projects in Morocco for a total loan commitment of about USD 106 million. The first-generation projects during the period 1979-86 (one agricultural credit project and one irrigation project) were cofinanced with the World Bank and the Arab Fund for Economic and Social Development (AFESD), respectively. These projects had wide geographical coverage, concerned rainfed and irrigated agriculture and provided medium- and short-term credit. The second-generation projects were all initiated by IFAD and cofinanced by various international agencies, such as the Islamic Development Bank (IsDB), African Development Bank (AfDB), the OPEC Fund (Organization of Petroleum Exporting Countries) and World Food Programme (WFP). The projects were typically located in marginal areas and included a wide range of activities such as soil and water conservation, rangeland improvement and rural infrastructure development — in particular, the rehabilitation of small scale irrigation — and institutional support, and were targeted to the rural poor, especially women. The third-generation projects benefited from opportunities relating to new policies adopted by the Moroccan Government to apply a relatively more participatory approach in the implementation of projects within the framework of the programme for the development of rainfed agriculture. Main lessons derived from closed and ongoing lending operations are given below.

2. **Lessons learned.** With the exception of the first one, all IFAD-financed projects in Morocco to date have been local area development operations that addressed the most serious constraints on crop and livestock production systems, natural resources management through pasture improvements and soil and water conservation, credit delivery and small-scale irrigation. Social infrastructure, including rural roads, water supply and human health, were important components of these projects, which achieved good results in physical terms and generally met the targets set at appraisal. A number of institutional constraints have been encountered during implementation, and coordination among implementing line agencies needed strengthening. Future projects will focus on the central objective of creating/supporting sustainable grass-roots organizations that will gradually assume responsibility for linking local development with the institutional set-up. In community-based development projects, experience has shown that, by their very nature, many activities such as rangeland improvement, small-scale irrigation development, etc., cannot be restricted to a target group defined by income levels, food security, farm size or livestock numbers. Under these conditions, targeting will be applied at three levels. Activities will focus on the poorest areas, communities and populations within specific zones. A major bottleneck encountered by projects is the sustainability of project activities after loan closing. Project sustainability will be improved by (i) linking representative local institutions with local socio-political structures; (ii) contractual arrangements with the concerned population covering the post-project O&M costs of investments; and (iii) the creation of viable rural financial services.

IFAD's Future Strategic Framework

3. Poverty varies from region to region in Morocco, it being related to poor resource endowment in rainfed and mountainous areas. IFAD's target groups among the rural poor are the small and marginal farmers and artisan fishermen, the landless, wage earners and rural women. The key elements of IFAD's strategy in Morocco will consist of assisting the Government in the following:

- Focusing on community-driven rural development needs rather than on commodity-specific agricultural development.



APPENDIX III

- Placing special emphasis on the promotion of food security at both the national and household levels through the diversification of production by supporting commodities with a comparative advantage on the national and international markets.
- Promoting the consolidation and strengthening of devolved/decentralized planning and implementation through support for the creation and strengthening of local institutions and grass-roots organizations and devolution of human and financial resources from the centre to the regions.
- Promoting improved access of poor rural households to productive resources, including land, water, technological know-how and financial services.
- Continuing to focus on improved natural resources management in the three basic and agro-ecological zones of the priority provinces with a high incidence of poverty and where alternatives to agriculture as a core activity are limited. These are: (i) the mountainous areas; (ii) the low potential rangelands, and (iii) the low-potential rainfed areas of the arid south.
- Ensuring higher levels of participation with focus on gender issues, using participatory tools in the design and implementation of projects.

4. The orientation and basic elements of IFAD's country strategy for Morocco have their origins in the Fund's experience of working with the country's rural poor, and fit closely with the organization's current corporate strategy. The fundamental elements of the country strategy which constitute key links to the corporate strategy are: (i) higher levels of beneficiary participation through decentralization, aiming at the development of, and support to, local institutions and grass-root organizations; (ii) continued focus on gender issues in agricultural production and local organizations; and (iii) development of rural on-farm and off-farm employment for the rural poor. IFAD's country strategy for Morocco also links up to its regional strategy for the Near East and North Africa, which very much echoes the corporate strategy in terms of local organizations and rural financial services. In addition, the Morocco country strategy picks up from the regional strategy for the Near East and North Africa in helping the rural poor to cope with the severe constraints of the natural resource base.

5. The Fund's country strategy for Morocco also proposes areas of intervention for the medium term, including rural development linked to natural resources management in mountain areas. After being present in the country for almost 20 years, IFAD has accumulated sufficient knowledge and experience to support its target groups within the framework of evolving economic and social conditions. This it will do by assisting the rural poor in the implementation of a medium-term strategy based on the principles of participation, community awareness and sustainability. The proposed Rural Development Project in the Mountain Zones of El-Haouz Province, an area characterized by a high incidence of poverty, fits the profile of a mountain-area rural development project and was thus accorded high priority by the Moroccan Government for inclusion in the pipeline.

CADRE LOGIQUE

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables	Source de vérification	Risques/hypothèses
OBJECTIF STRATEGIQUE			
<p>1. Renforcer les capacités de gestion et de développement local des populations de montagne en vue d'améliorer leurs revenus, leur niveau de vie et leur sécurité alimentaire, avec le souci d'une utilisation durable des ressources naturelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les associations de base sont les interlocuteurs de l'Administration et des collectivités locales • Les indicateurs socio-économiques des zones rurales présentent une amélioration • Le revenu moyen des ménages a augmenté • La sécurité alimentaire des ménages s'est accrue • Les conditions de vie sont améliorées • Les femmes sont mieux intégrées au développement • Les enfants présentent un meilleur état nutritionnel • Les ressources naturelles sont mieux gérées 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête nationale budget-consommation • Statistiques nationales agricoles • Enquêtes spécifiques, notamment les enquêtes anthropométriques • Revue à mi-parcours et rapport d'achèvement du projet 	<ul style="list-style-type: none"> •
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES			
2.1 Renforcer les capacités d'autogestion des associations de base formelles et informelles			
	<ul style="list-style-type: none"> • Des associations de base fonctionnent dans 80% des <i>douars</i> ciblés • Des femmes et des jeunes participent à la prise de décisions dans 20% des <i>douars</i> • La capacité de participer à la planification et à la mise en œuvre des programmes d'action de 80% de ces associations est renforcée • Des contrats-programmes annuels sont signés par 80% des groupes cible • Le niveau de structuration, de démocratie interne et de pérennité des associations de base est acceptable dans 80% des <i>douars</i> ciblés • Les membres de 20% des ADB identifient de nouvelles activités et les mettent en œuvre, même sans l'appui du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de suivi du projet (nombre et qualité des PDD et des CPA) • Évaluation du processus participatif • Revue à mi-parcours et rapport d'achèvement du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Les collectivités villageoises acceptent de faire confiance au personnel du projet et d'entrer dans un processus de partenariat • Les autorités locales, les cadres et techniciens de l'administration acceptent de jouer le jeu de la participation dans la transparence et sans interférer dans les décisions des collectivités concernées • Les populations rurales demandent que leurs terroirs soient inclus dans la zone délimitée dans le cadre de la loi 33-94



2.2 Améliorer les conditions de production et augmenter et diversifier les revenus agricoles et extra-agricoles des groupes cible			
	<ul style="list-style-type: none"> • Les systèmes de production végétale et animale sont diversifiés et intensifiés ; les variétés sont mieux adaptées (sécheresse) • Les rendements des principales spéculations sont améliorés de 20 à 50% engendrant une augmentation des revenus agricoles • L'encadrement est renforcé et la recherche développement intensifiée • Des techniques de valorization de la production sont introduites • Des microentreprises génèrent des revenus pour les groupes cible 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de suivi du projet • Enquêtes agricoles • Rapports d'activité des services techniques de la DPA • Rapports du SRD/INRA • Revue à mi-parcours et rapport d'achèvement du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Les conditions climatiques sont normales (pas de sécheresses ou de pluviométries exceptionnelles etc.) • Les populations sont ouvertes aux innovations • Les itinéraires techniques répondent à l'attente des agriculteurs • Les productions de la zone attirent des collecteurs
2.3 Améliorer les conditions de vie des populations en facilitant leur accès aux infrastructures socio-économiques de base			
	<ul style="list-style-type: none"> • Le désenclavement de 73 <i>douars</i> est réalisé • L'accès aux facteurs de production est facilité • L'alimentation en eau potable de 64 <i>douars</i> est assurée • Le taux de femmes alphabétisées a augmenté de 50% • 20% des femmes ont accès à de nouvelles connaissances théoriques et pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de suivi du projet • Rapports des institutions coopérantes • Enquêtes agricoles <p>Revue à mi-parcours et rapport d'achèvement du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les maris laissent leurs femmes et leurs filles participer aux activités féminines • Les procédures d'octroi de crédit sont simples et transparentes • Des marchés sont trouvés pour la production des micro-entreprises
2.4 Faciliter de manière durable l'accès aux services financiers des populations pauvres et en particulier des femmes			
	<ul style="list-style-type: none"> • L'accès des femmes au microcrédit est assuré • 10% des femmes ont bénéficié d'un microcrédit • Des crédits d'équipement sont disponibles dans le cadre de 25 associations de microfinance de <i>douars</i> • Les populations locales sont bien informées en matière d'appui à la création de micro-entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de suivi du projet • Rapports des institutions coopérantes • Revue à mi-parcours et rapport d'achèvement du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Les ONG sont intéressées à s'installer dans la région pour y distribuer des microcrédits • Les procédures d'octroi du crédit sont simples et transparentes
2.5 Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles			
	<ul style="list-style-type: none"> • Des conventions de gestion des espaces sylvo-pastoraux sont passées avec les populations • L'érosion hydrique et la dégradation des terres agricoles sont réduites • Le couvert végétal et la gestion des parcours sont améliorés 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de suivi du projet • Rapports d'activités des services techniques de la DPA • Rapports des institutions coopérantes • Revue à mi-parcours et rapport d'achèvement du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Les bénéficiaires respectent la mise en repos des parcours et la discipline relative à la gestion rationnelle des forêts • Les procédures d'octroi des compensations sont mieux définies





Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables	Source de vérification	Risques/hypothèses
RÉSULTATS ou PRODUITS			
3.1 Renforcement des capacités et promotion du développement local			
3.1.1 Un processus de programmation participative est mis en place et les associations de base (ADB) y jouent un rôle croissant	<ul style="list-style-type: none"> • Environ 200 <i>douars</i> ont fait l'objet d'un diagnostic participatif approfondi pour lequel des Plans de développement de <i>douar</i> (PDD) ont été élaborés • Près de 200 ADB négocient régulièrement leurs contrats-programmes annuels (CPA) avec le projet, dans le cadre de leurs PDD 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de suivi du projet • Revue à mi-parcours et rapport d'achèvement du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Les populations sont bien informées des objectifs du projet et y adhèrent • Le personnel sélectionné a le comportement souhaité
3.1.2 La participation des femmes au développement local et à la gestion des ADB est accrue	<ul style="list-style-type: none"> • 50% des ADB ont sélectionné au moins une femme dans leur comité • Des groupements de femmes sont constitués dans au moins 50% des <i>douars</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de suivi du projet • Revue à mi-parcours et rapport d'achèvement du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Accord des hommes pour inclure des femmes dans leurs comités • Accord des hommes pour que les femmes constituent des groupements
3.1.3 Les capacités de gestion des ADB sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> • 50% des ADB mettent elles-mêmes en œuvre les actions contenues dans les CPA avec un simple appui du projet • 20% des ADB ont décidé de constituer des associations formelles qui répondent à leurs besoins 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de suivi du projet • Revue à mi-parcours et rapport d'achèvement du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Le personnel d'animation a laissé les ADB évoluer à leur propre rythme • Le projet a donné la priorité à la formation des hommes sur les réalisations physiques
3.1.4. Les femmes et les jeunes ont accès à une formation	<ul style="list-style-type: none"> • Un pourcentage croissant de femmes analphabètes ont suivi avec succès des cours d'alphabétisation • 50% des femmes qui suivent les cours d'alphabétisation ont appris à lire les chiffres et à faire des calculs simples • 50% des femmes qui sont engagées dans des actions génératrices de revenus ont eu accès à des sessions de formation thématique 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de suivi du projet • Rapports des institutions coopérantes • Revue à mi-parcours et rapport d'achèvement du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Accord des hommes pour que les femmes participent à des activités de formation
3.2 Mise en œuvre des programmes de développement			
3.2.1 La production agricole sur les terres irriguées a augmenté	<ul style="list-style-type: none"> • La maîtrise de l'eau est assurée et l'efficacité des réseaux est améliorée sur les 4 000 ha de PMH réhabilités • 80% des Associations d'usagers des eaux agricoles (AUEA) constituées sont fonctionnelles et assurent une bonne gestion du réseau • Les rendements des principales cultures irriguées sont améliorés de 50% 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de suivi du projet • Campagnes de jaugeages et de mesures des débits • Enquêtes agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> • Les bureaux d'études préparent les plans de réhabilitation en étroite collaboration avec les usagers • Les entreprises locales de travaux publics sont disponibles et performantes

3.2.2 La production agricole sur les terres en bour a augmenté	<ul style="list-style-type: none"> • 1 000 ha sont protégés par des cordons pierreux • 3 000 ha sont débarrassés du jujubier • 2 000 ha de plantations fruitières sont aménagés • Les rendements des céréales ont augmenté de 30% 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de suivi du projet • Enquêtes agricoles • Revue à mi-parcours et rapport d'achèvement du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Un climat de confiance règne entre les communautés villageoises et le personnel d'animation • Les modalités de mise en œuvre du PMVB sont suffisamment flexibles pour s'adapter aux demandes des populations
3.2.3 La production animale est améliorée	<ul style="list-style-type: none"> • 50% des agriculteurs ont reçu une formation dans la conduite des troupeaux, y compris la santé animale • 50% des ovins, caprins, bovins et équidés sont vaccinés et déparasités • 2 200 ruches d'abeilles traditionnelles et modernes sont traitées • 20 géniteurs bovins sont rétrocédés à des groupements • 160 têtes de béliers et boucs de race améliorée sont rétrocédés 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports du Service vétérinaire • Enquêtes agricoles • Rapports de suivi du projet • Revue à mi-parcours et rapport d'achèvement du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Les groupements prennent soin des géniteurs • Les modalités de mise en œuvre du PMVB sont suffisamment flexibles pour s'adapter aux demandes des populations
3.2.4 Les sols sont protégés et l'érosion hydrique est réduite	<ul style="list-style-type: none"> • 10 000 m³ de seuil de protection sont réalisés ainsi que leur consolidation biologique • 100 ha de terrasses fruitières sont construits en hautes vallées • 1 000 ha de murettes en pierres sont installés 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de suivi du projet • Revue à mi-parcours et rapport d'achèvement du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Les agriculteurs sont convaincus de l'intérêt économique des travaux de CES
3.2.5 La production fourragère des espaces sylvo-pastoraux et des parcours collectifs et de montagne est augmentée	<ul style="list-style-type: none"> • 3 000 ha de parcours forestier sont mis en défens et/ou enrichis • 5 000 ha de massifs forestiers sont mis en repos • 1 000 ha de parcours collectifs sont délimités et améliorés • 1 000 ha de parcours de montagne sont mis en défens et enrichis • 250 ha de parcours privés sont améliorés 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de suivi du projet • Rapports de la DREF • Revue à mi-parcours et rapport d'achèvement du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • L'Administration et les éleveurs acceptent de changer de comportement • Les éleveurs acceptent de collaborer pour une bonne gestion des parcours
3.2.6 La circulation est facilitée et les <i>douars</i> ciblés sont durablement désenclavés	<ul style="list-style-type: none"> • 134 km de pistes rurales sont construits et 21 km sont améliorés • 83 ouvrages de franchissement sont construits • les pistes et ouvrages sont bien entretenus 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de suivi du projet • Revue à mi-parcours et rapport d'achèvement du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Les entreprises sont intéressées par des chantiers de pistes agricoles situés dans des endroits retirés
3.2.7 Les <i>douars</i> ont un accès durable à de l'eau potable	<ul style="list-style-type: none"> • 64 petites adductions d'eau potable sont construites les systèmes d'adduction d'eau sont bien entretenus 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de suivi du projet • Revue à mi-parcours et rapport d'achèvement 	<ul style="list-style-type: none"> • Les Communes rurales acceptent de payer la part qui leur revient • La collaboration entre le PAGER et le projet est bonne



3.3 Appui aux services financiers et aux micro-entreprises			
3.3.1 Les groupes cible et plus particulièrement les femmes ont accès à des microcrédits adaptés à leurs besoins	<ul style="list-style-type: none"> • 3 000 clients par an ont accès à des microcrédits • l'ONG autofinance ses coûts de fonctionnement et atteint l'autonomie financière 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des institutions coopérantes • Enquête annuelle d'impact du microcrédit • Rapports de suivi du projet • Revue à mi-parcours et rapport d'achèvement du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • L'ONG de microcrédit retenue arrive à couvrir les 17 communes à des coûts de transaction viables • La CNCA est disposée à appuyer financièrement l'ONG sélectionnée pour le microcrédit
3.3.2 Les exploitants, y inclus les plus petits, ont un accès facilité au crédit à court et à moyen terme de la CLCA	<ul style="list-style-type: none"> • Environ 25 AMD sont fonctionnelles à la fin du projet • Plus de 5 000 crédits à court terme sont demandés annuellement à la fin du projet • Plus de 8 000 crédits à moyen terme ont été obtenus à la fin du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activité de la CNCA/DRD • Rapports de suivi du projet • Revue à mi-parcours et rapport d'achèvement du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • La CNCA appuie l'équipement des AMD • La CLCA porte un intérêt constant à la catégorie des très petits agriculteurs
3.3.3 Des micro-entreprises et des activités génératrices de revenus sont créées ou renforcées et appuyées de manière efficace	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de micro-entreprises créées ou renforcées • Nombre d'activités génératrices de revenus créées ou renforcées • Nombre de micro-entreprises viables après trois de fonctionnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de suivi du projet • Enquêtes spécifiques • Revue à mi-parcours et rapport d'achèvement du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • La coordination et la coopération entre tous les intervenants sont efficaces • La Banque populaire et la CLCA acceptent de prendre le risque de financer ces micro-entreprises
3.4 Coordination et gestion du projet			
3.4.1 La mise en œuvre du projet est correctement exécutée	<ul style="list-style-type: none"> • L'Unité de coordination du projet (UCP) est fonctionnelle • Le chef de l'UCP a la capacité et l'expérience requise pour gérer un projet complexe • La cellule comptable est opérationnelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de suivi du projet • Audit des comptes • Revue à mi-parcours et rapport d'achèvement du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Le MADRPM met à la disposition du projet le personnel ayant les compétences et l'expérience requises
3.4.2 Le suivi-évaluation du projet est correctement assuré	<ul style="list-style-type: none"> • Le manuel de suivi-évaluation est élaboré en première année • Des conventions sont passées avec le SEPS et des institutions spécialisées pour l'évaluation des résultats • La situation de référence est définie par enquête • Les ateliers annuels de suivi sont organisés • L'évaluation à mi-parcours est réaliséeLe rapport d'achèvement est préparé 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport des consultants • Rapports de suivi du projet • Documents préparatoires à la revue à mi-parcours • Documents préparatoires au rapport d'achèvement 	<ul style="list-style-type: none"> • Les populations rurales acceptent de participer au suivi du projet et à l'évaluation des résultats • Tout le personnel du projet se sent impliqué par le suivi



ACTIVITÉS /COMPOSANTES			
4.1 Renforcement des capacités et promotion du développement local (3,6 millions USD; 13% du coût de base)			
<ul style="list-style-type: none"> • Approche participative • Promotion de la femme 	<ul style="list-style-type: none"> • 2,8 millions USD • 0,8 millions USD 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de suivi du projet • Revue à mi-parcours et rapport d'achèvement du projet 	
4.2 Mise en œuvre des programmes de développement (21,2 millions USD; 78% du coût de base)			
<ul style="list-style-type: none"> • Actions facilitatrices • Réhabilitation des périmètres de PMH • Conservation des eaux et des terres et aménagements fonciers • Amélioration des systèmes de production • Amélioration pastorale et sylvo-pastorale • Amélioration de l'infrastructure socio-économique 	<ul style="list-style-type: none"> • 0,3 million USD • 6,3 millions USD • 2,4 millions USD • 2,4 millions USD • 3,0 millions USD • 6,8 millions USD 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de suivi du projet • Revue à mi-parcours et rapport d'achèvement du projet 	
4.3 Appui aux services financiers et micro-entreprises (1,0 million USD; 4% du coût de base)			
<ul style="list-style-type: none"> • Promotion des micro-entreprises • Appui aux services financiers de proximité 	<ul style="list-style-type: none"> • 0,4 million USD • 0,6 million USD 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de suivi du projet • Revue à mi-parcours et rapport d'achèvement du projet 	
4.4 Coordination et gestion du projet (1,5 millions USD; 6% du coût de base)			
<ul style="list-style-type: none"> • Gestion et coordination • Suivi et évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> • 1,0 million USD • 0,5 million USD 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de suivi du projet • Revue à mi-parcours et rapport d'achèvement du projet 	



COÛTS ET FINANCEMENT

Catégories de décaissement par source de financement (USD '000)

	FIDA		Bénéficiaires		Communes		CNCA		PNUD		Autres		The Government		Total	For.	Local (Excl.)	Duties & Taxes	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Exch.	Taxes	Taxes
A. GENIE CIVIL																			
1. Aménagements hydro-agricoles	3 817	70,0	273	5,0	-	-	-	-	-	-	-	-	1 363	25,0	5 453	18,0	1 363	2 727	1 363
2. Aménagement des pistes	3 778	70,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 619	30,0	5 397	17,8	1 619	2 159	1 619
3. Aménagement des points d'eau	-	-	80	5,0	240	15,0	-	-	-	-	-	-	1 279	80,0	1 598	5,3	598	601	400
4. Aménagements fonciers des terres en bour	1 611	70,0	230	10,0	-	-	-	-	-	-	-	-	460	20,0	2 301	7,6	115	1 726	460
5. Aménagement sylvo-pastorale	1 383	70,0	198	10,0	-	-	-	-	-	-	-	-	395	20,0	1 976	6,5	99	1 482	395
6. Construction/réhabilitation bâtiment	305	70,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	131	30,0	436	1,4	131	174	131
Subtotal GENIE CIVIL	10 894	63,5	780	4,5	240	1,4	-	-	-	-	-	-	5 247	30,6	17 161	56,7	3 925	8 868	4 368
B. MOYENS DE TRANSPORT	720	61,5	-	-	-	-	45	3,8	-	-	-	-	405	34,6	1 171	3,9	632	117	421
C. EQUIPEMENT ET MATERIEL	444	67,9	-	-	-	-	35	5,4	-	-	-	-	174	26,6	653	2,2	376	96	181
D. ETUDES, FORMATION, ASSISTANCE TECHNIQUE																			
1. Etudes	1 698	69,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	762	31,0	2 460	8,1	197	1 648	615
2. Formation	2 639	74,6	-	-	-	-	-	-	-	-	23	0,6	878	24,8	3 540	11,7	986	1 672	882
3. Assistance technique																			
AT locale	248	70,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	106	30,0	354	1,2	-	248	106
AT internationale	326	100,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	326	1,1	326	-	-
Subtotal Assistance technique	574	84,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	106	15,6	680	2,2	326	248	106
Subtotal ETUDES, FORMATION, ASSISTANCE TECHNIQUE	4 911	73,5	-	-	-	-	-	-	-	-	23	0,3	1 746	26,1	6 679	22,1	1 508	3 567	1 604
E. CONTRATS	898	80,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	225	20,0	1 123	3,7	-	898	225
F. FONDS																			
1. Fonds de capitalization	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18	100,0	-	-	18	0,1	-	18	-
2. Fonds d'investissements facilitateurs	161	50,0	-	-	-	-	-	-	128	40,0	-	-	32	10,0	321	1,1	32	257	32
Subtotal FONDS	161	47,3	-	-	-	-	-	-	128	37,8	18	5,4	32	9,5	340	1,1	32	275	32
G. FONCTIONNEMENT																			
1. Salaires et indemnités	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 488	100,0	1 488	4,9	-	1 488	-
2. Fonctionnement des moyens de transport	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 122	100,0	1 122	3,7	-	1 122	-
3. Entretien équipement/matériel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	287	100,0	287	0,9	-	287	-
4. Divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	220	100,0	220	0,7	-	220	-
Subtotal FONCTIONNEMENT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 118	100,0	3 118	10,3	-	3 118	-
TOTAL	18 028	59,6	780	2,6	240	0,8	80	0,3	128	0,4	41	0,1	10 946	36,2	30 244	100,0	6 474	16 939	6 831



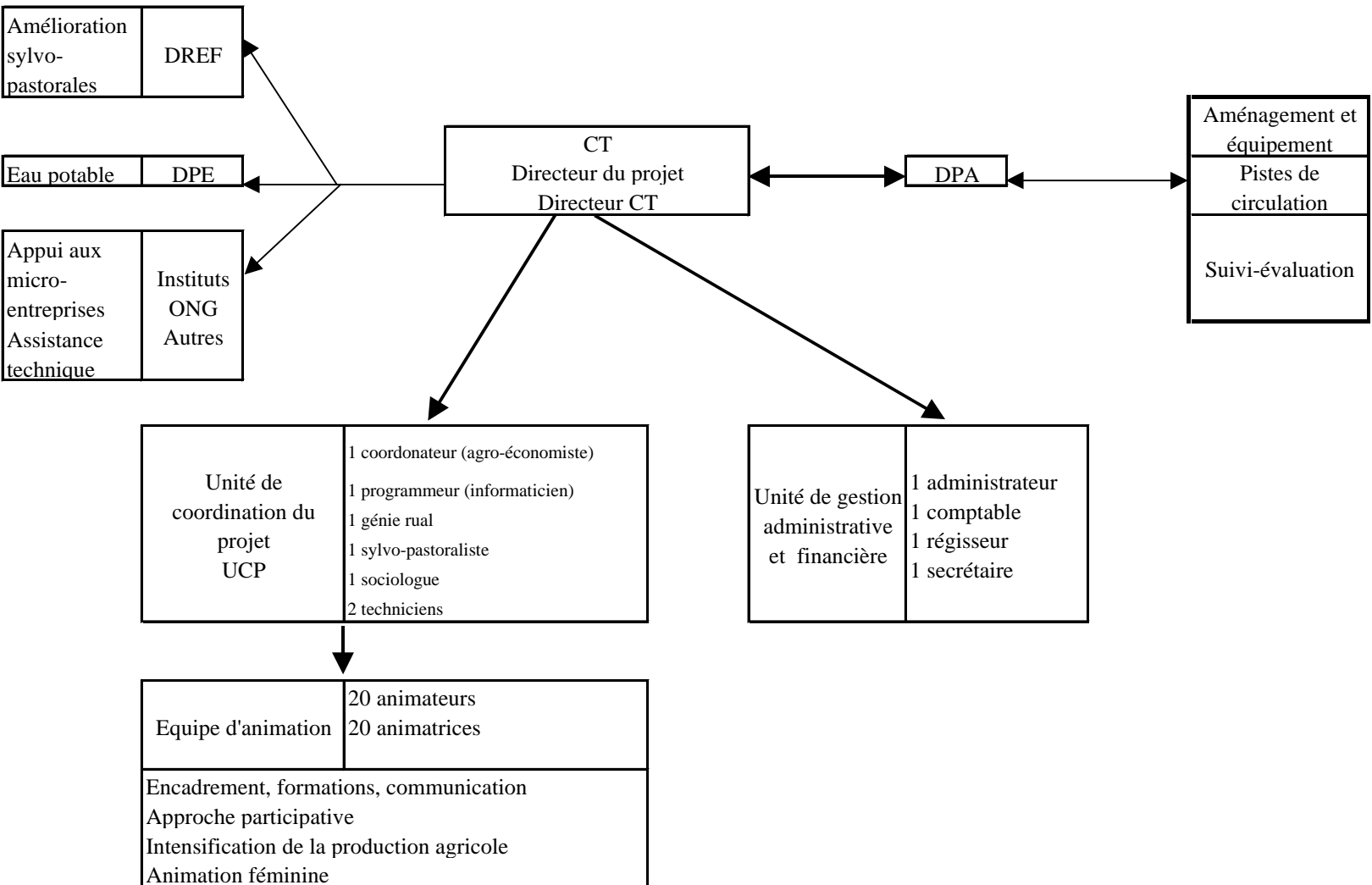
**Catégories de décaissement par composante
(USD '000)**

	Approche participative	Promotion de la femme	Actions facilitatrices	Petite irrigation	Aménagement des terres en bour	Conseil en production végétale	Conseil en élevage	Product. animales	Améliorat. des parcours collectifs	Santé animale	Améliorat. sylvo-pastorale	Recherche-développt.	Alimentat. eau potable	Piste de désenclavement	Promot. micro-entreprise	Appui aux services financiers de proximité	Gestion et coordinat.	Suivi et évaluation	Total
I. COÛTS D'INVESTISSEMENT																			
A. Genie Civil	-	-	-	5 453	2 301	167	-	-	1 062	-	914	-	1 598	5 397	-	-	269	-	17 161
B. Moyens De Transport	449	-	-	87	35	180	36	35	34	35	35	-	-	-	35	70	67	71	1 171
C. Equipements, Materiels, Intrants	77	265	-	32	48	266	3	2	4	13	30	-	-	37	12	38	32	9	867
D. Formation	347	72	-	206	54	874	323	76	41	488	29	76	-	-	-	102	129	49	2 866
E. Etudes	-	-	-	1 052	31	-	-	47	53	91	140	-	196	493	103	102	31	121	2 460
F. Assistance Technique	162	-	-	-	14	-	-	9	18	9	15	-	-	-	3	210	82	157	680
G. Contrats	674	490	-	-	-	-	-	31	-	-	53	56	-	-	239	40	-	-	1 582
H. Fonds	-	-	321	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18	-	-	340
TOTAL COÛTS D'INVESTISSEMENT	1 709	828	321	6 830	2 484	1 487	361	201	1 212	635	1 216	131	1 794	5 926	393	580	610	407	27 126
II. COÛTS RÉCURRENTS																			
A. Frais De Personnel																			
1. Salaires contractuels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13	293	-	306
2. Indemnités déplacement	732	-	-	65	32	62	31	21	21	26	26	-	-	30	-	-	100	34	1 182
Sous-total Frais de personnel	732	-	-	65	32	62	31	21	21	26	26	-	-	30	-	13	393	34	1 488
B. Coûts De Fonctionnement																			
1. Fonct. Moyens de transport	468	-	-	94	26	162	26	31	31	26	31	-	-	10	31	29	94	62	1 122
2. Entretien équipement/matériel	9	-	-	152	-	27	-	-	-	-	-	-	-	-	43	-	44	12	287
3. Divers	70	-	-	6	11	45	29	12	12	11	12	-	-	1	9	2	-	-	220
Sous-total Coûts de fonctionnement	547	-	-	252	37	234	55	44	44	37	44	-	-	12	84	30	137	75	1 630
TOTAL COÛTS RÉCURRENTS	1 278	-	-	317	69	296	86	65	65	63	70	-	-	42	84	43	531	109	3 118
COÛT TOTAL DU PROJECT	2 988	828	321	7 147	2 553	1 784	447	265	1 277	698	1 286	131	1 794	5 968	476	623	1 141	516	30 244
	398	192	32	1 708	511	427	111	54	253	186	260	34	448	1 753	90	113	171	90	6 831
	440	146	32	1 529	172	625	182	50	81	268	94	38	614	1 678	36	199	151	140	6 474





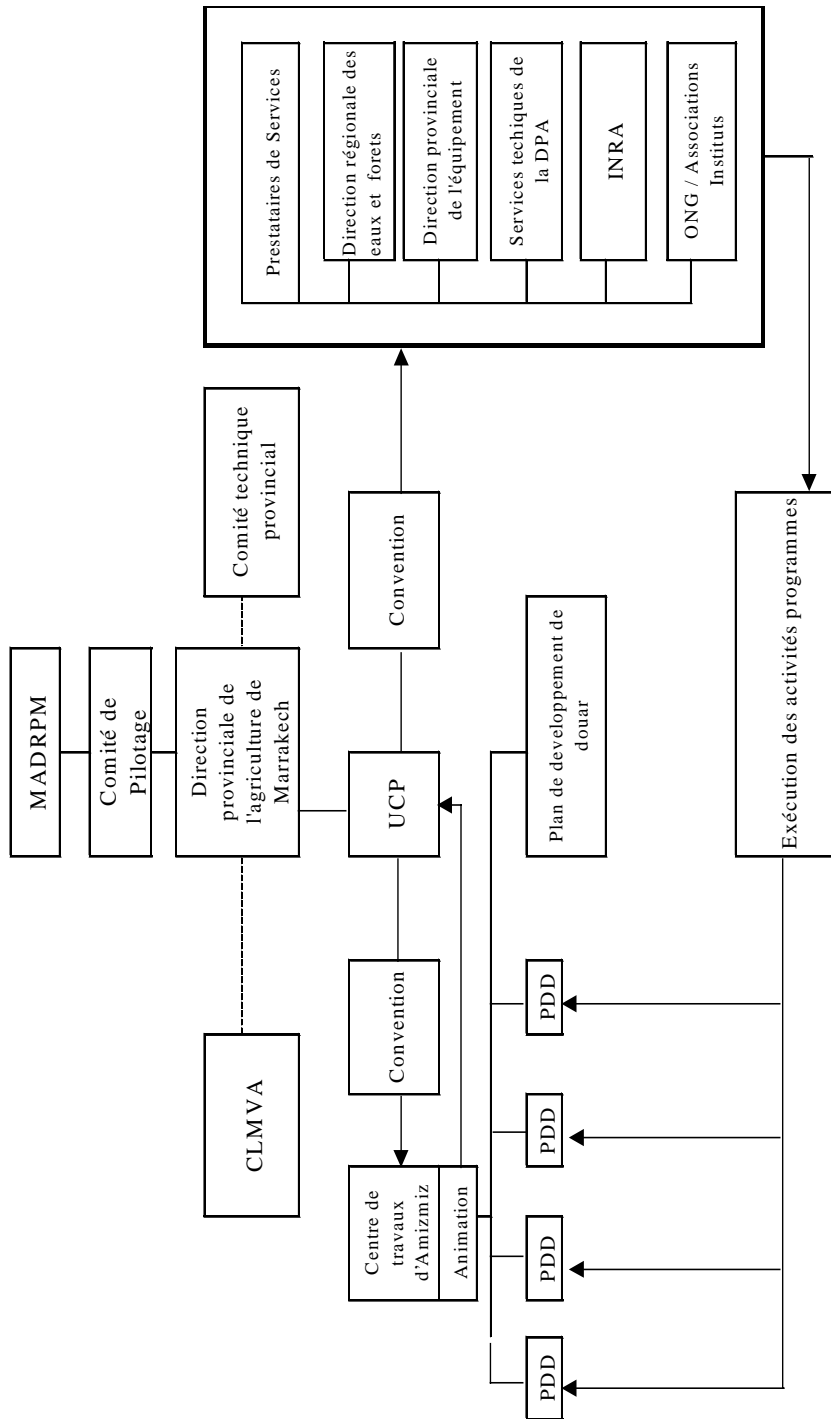
**ORGANISATION ET GESTION
ORGANIGRAMME DE LA MISE EN OEUVRE DU PROJET PAR LE CT D'AMIZMIZ
(A PARTIR DE LA TROISIEME ANNEE DU PROJET)**





APPENDIX VI

**ORGANIGRAMME DE LA MISE EN OEUVRE DU PROJET PAR LA DPA DE MARRAKECH
(DURANT LES 2 PREMIERES ANNEES DU PROJET)**



**ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE**

1. Près d'une quarantaine de modèles de culture ont été élaborés pour représenter les différentes conditions agro-écologiques dans la zone du projet. Les résultats montrent un revenu additionnel par ha qui varie de 1 500 DH pour les céréales à 14 500 DH pour les arbres fruitiers (document de travail X) et une nette amélioration de la valorisation de la journée de travail qui varie de 200 à plus de 400 DH par jour. Ces modèles de culture ont permis de préparer trois modèles de ferme qui correspondent aux trois zones agro-écologiques: Hautes Vallées, Moyennes Vallées et Piémont. Le tableau 5 qui donne les caractéristiques des modèles ainsi que les revenus escomptés en situation après projet, montre que les revenus augmentent de façon significative pour tous les modèles.

Tableau 1 - Résultats des modèles de ferme (après projet)

	Superficie (ha)		Nb exploit	Revenu brut/expl	Revenu net/expl	Augmentation des Revenus	Besoins en main-œuvre	Valorisation journée de travail
	irriguée	pluviale		(DH)	(DH)	% ²	Jours	(DH)/ jour
Modèle de ferme 1 Hautes Vallées	0.65		1485	13 600	12 400	90	56	210
Modèle de ferme 2 Moyennes Vallées	0.85	0.65	1865	31 000	27 000	90	107	260
Modèle de ferme 3 Piémont/Plaine	0.75	4.25	1933	35 200	29 400	260	201	150

2. Ces modèles montrent que les agriculteurs des trois zones du projet devraient être très intéressés par les itinéraires techniques proposés car les augmentations de revenus entre la situation actuelle et celle de l'année de croisière sont très conséquentes, variant de 90 à 260%. Les augmentations de production et les accroissements de revenus qui en découlent, sont la conséquence d'un système de production plus intensif qui a nécessité un accroissement du travail familial. Cet accroissement devrait être fourni facilement par les familles du fait de l'exiguïté des exploitations qui laisse du temps de libre et de l'attrait de la rémunération de la journée de travail qui devrait augmenter de 25 à 40% par rapport à la situation actuelle. L'intérêt des agriculteurs devrait être d'autant plus grand pour les itinéraires proposés que les coûts de production n'augmenteront que de manière très raisonnable, réduisant ainsi le risque qu'ils prendront en modifiant leurs techniques traditionnelles. Il devrait en résulter une réduction progressive de l'émigration des hommes dans la mesure où ces derniers trouveront sur place les revenus dont ils ont besoin pour assurer la subsistance de leur famille.

Taux de rentabilité économique

3. Pour l'analyse économique qui a été conduite sur une période de 35 ans, les coûts ont été corrigés afin d'éliminer les transferts et la valorisation des augmentations de la production a été faite sur la base de prix économiques. La situation "sans le projet" a été considérée constante ce qui désavantage le projet car il est prévisible que des baisses de production liées à des réductions de rendements et de superficies vont se produire dans la zone du projet si rien n'est fait pour inverser la tendance actuelle à la dégradation.

² Pourcentage d'augmentation par rapport à la situation actuelle

**Tableau 2 - Taux de rentabilité économique (en %)**

Hypothèses testées	Bénéfices				
	Totaux	-10%	-20%	retardé d'1 an	retardé de 2 ans
Totaux	15	14	12	13	12
+ 10%	14	12	10	12	11
+ 20%	12	11	9	11	10

4. Dans le cas de base, l'ensemble des coûts économiques a été pris en considération, même ceux des composantes pour lesquelles aucune estimation des bénéfices n'a pu être faite. Il s'agit essentiellement des infrastructures socio-économiques, des activités en faveur des femmes et des jeunes et de l'appui aux services financiers et aux micro-entreprises. Ce taux est très satisfaisant puisqu'il est de 15%. Les analyses de sensibilité montrent également que ce taux n'est pas très sensible aux variations de coûts et de bénéfices. C'est ainsi que si les coûts sont majorés de 20% ou si les bénéfices baissent de ce même pourcentage, le taux est encore de 12%. Une augmentation des coûts de 10% jumelée à une réduction de même grandeur des bénéfices donne également un taux de 12%. Il faut une réduction des bénéfices de 20% et une augmentation des coûts identique pour faire baisser le taux en dessous de 10%. D'autre part, le taux est encore de 12% si les bénéfices sont retardés de deux ans. Par contre, le taux augmenterait de 15 à 17% si le coût des infrastructures socio-économiques n'était pas pris en considération dans le calcul.